

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 917

7 avril 2012

SOMMAIRE

Anoa Capital S.A.	44003	Magic Production Group (M.P.G.) S.A. ...	44011
BRE/Wuxi S.à r.l.	44014	Marengo Ventures S.A.	44012
Capital Four Invest	44004	MAXimmo, s.à r.l.	44012
China Logistics S.à r.l.	44014	Meame	44005
Crystal Pumpkin S.A.	44003	MEGG Invest S.à r.l.	44012
FCHC S.à r.l.	44009	MGV II S.A.	44013
Ferolux S.A.	44016	Michael SCHORN S.à r.l.	44007
Fosca II	44003	Michel Klinkenberg Lux S.A.	44013
GEEG S.A.	44016	Michel Klinkenberg Lux S.A.	44014
H.08 Sanem "Novus"	44004	Michel Klinkenberg Lux S.A.	44014
Hameur S.C.A.	44005	Michel Klinkenberg Lux S.A.	44013
Hewlett-Packard Luxembourg Develop- ment S.à r.l.	44005	Michel Klinkenberg Lux S.A.	44014
Interactive Investments S.A.	44006	Monster Luxembourg S.A.	44011
Irei S.A.	44004	MTEL Soparfi S.A.	44014
IT-Plus Holding S.A.	44006	Obanoa Investments S.A.	44011
Kalkalit-Lux 3 S.à r.l.	44006	Palm Industries Holding S.A.	44003
Kamôn SA	44007	Parkridge Retail Ukraine Goldblat S.à r.l.	44004
KLECK Internationale S.A.	44007	Patron Volker Holding S.à r.l.	44012
Leglux S. à r. l.	44006	PG Europe 4 S.à r.l.	44005
L.F. Management and Investment S.à r.l.	43970	PHM Topco 10 S.à r.l.	44005
LONE Label of New Energies Management & Consulting S.A.	44008	Rebalk S.à r.l.	44006
LUNAV S.A., société de gestion de patri- moine familial	44002	Regency Enterprises S.à r.l.	44008
Lux Brooker S.A.	44008	Robert Half	44007
Lux Brooker S.A.	44011	Sabadell BS Funds SICAV	43991
Luxvalue S.A.	44007	Société de Recherches de Couleurs S.A.	44008
Mado Invest S.A.	44011	Zhelezniak Investments S.A.	44013

L.F. Management and Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 207.334.448,80.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 167.762.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of March 2012.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

L.F. Investments Holdings Limited, a company incorporated under the laws of Barbados, having its registered office at Worthing Corporate Centre, Worthing, Christ Church BB15008, Barbados registered with the Corporate Affairs & Intellectual Property Office, Barbados under Company number 35403 (LFIHL),

here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, as represented above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. FIHL is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of L.F. Investments (Barbados) Limited, a company limited by shares incorporated and organised under the laws of Barbados, having its registered office at Worthing Corporate Centre, Worthing, Christ Church BB15008, Barbados, registered with the Corporate Affairs & Intellectual Property Office under number 35566 and having a share capital of CAD 271,566,661.04 represented by 131,679 common shares without nominal or par value (the Company).

II. That the Sole Shareholder has waived notice of the time, place and purpose of this special meeting and consents to the holding of such meeting on 20 March 2012 in Luxembourg. The waiver of notice is attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities.

III. That by a resolution of the directors of the Company validly adopted on 2nd February 2012 (hereafter, the Directors' Resolution), the Company resolved to transfer its registered office, principal establishment and place of effective management and central administration of the Company from Barbados to the Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of Barbados to give effect to that resolution have been duly performed.

IV. That the Directors' Resolution has been ratified and approved by the Sole Shareholder, a copy of such Director's Resolutions shall be attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities.

V. That it results from (i) a balance sheet of the Company dated 1st February 2012 (the Balance Sheet) that, as of 1st February 2012, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company, and (ii) a certificate of the directors of the Company dated 9 March 2012 (the Valuation Certificate), that since the date of the Balance Sheet and as of the date of this deed, no material change in the business of the Company and the Company's affairs have occurred which would imply that the Balance Sheet has become materially inaccurate and does not give a true and fair view of the Company's situation as of the date of this deed. A copy of the Balance Sheet and the Valuation Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder on behalf of the Sole Shareholder and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

VI. That the agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company from Barbados to Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) with the name L.F. Management and Investment S.à r.l. and acceptance of Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to Luxembourg;

3. Approval of the Balance Sheet in Barbados as at 1st February 2012, acceptance of it as being the opening balance sheet in Luxembourg and confirmation of the description and consistency of all true assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company;

4. Acknowledgement and, to the extent applicable, approval of the Valuation Certificate;

5. Determination of the share capital and the par value per share of the Company;

6. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies (the Law);

7. Acknowledgement of the resignation of Frank J. Sixt, Wai Ying Fung, Mary J. Mahabir and Robert W. Weed as directors of the Company, effective as of the date of this deed, and granting full discharge for the performance of their duties as directors of the Company from the date of its/their appointment until the date of its/their resignation;

8. Appointment of Thomas G. Geiger, Victor Tzar Kuoi Li and Richard Tzar Kai Li as new directors (gérants) of the Company for an unlimited duration, effective as of the date of this deed;

9. Acknowledgement of the resignation of Caribbean Corporate Services Ltd., the current Company secretary of the Company;

10. Establishment of the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg;

11. Empowerment; and

12. Miscellaneous.

Thereupon, the appearing party requested the undersigned notary to record that:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from Barbados to Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of Barbados to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) with the name L.F. Management and Investment S.à r.l., accepts Luxembourg nationality and shall, as from the date of the present deed, be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Company's Balance Sheet in Barbados and acceptance of it as the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg as at 1st February 2012, a copy of which shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder records that the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company results from the aforementioned balance sheet.

The Sole Shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain in their entirety in the ownership of the Company, which shall continue to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

The Sole Shareholder states that the total value of all assets and liabilities of the Company is at least equal to the value of the issued share capital of the Company, being two hundred seven million three hundred thirty-four thousand four hundred and forty-eight Euros and eighty eurocents (EUR 207,334,448.80), i.e. the Euro equivalent of two hundred seventy one million five hundred sixty-six thousand six hundred and sixty-one Canadian dollars and four cents (CAD 271,566,661.04), based on the exchange rate published by the European Central Bank on the date hereof (EUR 1.-= CAD 1.3098), represented by one hundred thirty-one thousand six hundred and seventy-nine (131,679) issued and fully paid-up shares without nominal or par value.

Fourth resolution

The Sole Shareholder acknowledges and, to the extent necessary, approves the Valuation Certificate issued by the duly authorised representative of the Company dated 9 March 2012, which shows that the net assets of the Company as of that date were at least equal to (i) the amount of shareholders' equity shown on the closing balance sheet and (ii) the minimum capital requirement applicable in Luxembourg to a Société à responsabilité limitée.

Fifth resolution

The Sole Shareholder sets the share capital of the Company at two hundred seven million three hundred thirty-four thousand four hundred and forty-eight Euro and eighty eurocents (EUR 207,334,448.80), being the equivalent of two hundred seventy one million five hundred sixty six thousand six hundred and sixty one Canadian dollars and four cents (CAD 271,566,661.04), based on the exchange rate published by the European Central Bank at the date hereof, divided into one hundred thirty one thousand six hundred seventy nine (131,679) shares without nominal or par value, all subscribed and fully paid-up.

Sixth resolution

As a result of the resolutions taken above, the Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

L.F. Management and Investment S.à r.l.

7, rue Marché-aux-Herbes

L-1728 Luxembourg

Articles of Association as at 20 March 2012

BE IT ENACTED as the articles of association of L.F. Management and Investment S.à r.l. as follows:

1. Interpretation.

1.1 In these articles of association of the Company, unless the context otherwise requires:

(a) “Act” means the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended from time to time, or any legal provisions applicable to the Company, and every statute substituted therefor and, in the case of such substitution, any references in the Articles to provisions of the Act shall be read as references to the substituted provisions therefor in the substituted statute or statutes;

(b) “Articles” means the articles of association of the Company from time to time in force;

(c) “Directors” means the directors (gérants) of the Company from time to time.

(d) all terms contained in the Articles and defined in the Act shall have the meanings given to such terms in the Act; and

(e) the singular includes the plural and the plural includes the singular; the masculine gender includes the feminine and neuter genders; the word “person” includes bodies corporate, companies, partnerships, syndicates, trusts and any association of persons; and the word “individual” means a natural person.

2. Name and Registered office.

2.1 The name of the company is “L.F. Management and Investment S.à r.l.” (the “Company”). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the Act, and these Articles. An invitation to the public to subscribe for shares or security interests is prohibited.

2.2 The registered office of the Company shall be in Luxembourg at such address as the Directors may fix in the municipality of Luxembourg from time to time by resolution.

3. Directors.

3.1 Powers: The business and affairs of the Company shall be managed by the Directors.

3.2 Number: There shall be a minimum of one (1) Director and a maximum of ten (10) Directors.

3.3 Election: Directors shall be elected by a resolution of the shareholders holding a majority of votes or by the shareholders on a show of hands, unless a ballot is demanded in which case such election shall be by ballot. Resolutions in writing approved and signed by all the shareholders shall have the same effect as resolutions passed at the shareholders’ meeting.

3.4 Tenure: Unless his tenure is sooner determined, a Director shall hold office from the date on which he is elected or appointed until the close of the annual meeting of the shareholders next following or until his successors are elected or appointed, whichever shall first occur, but he shall be eligible for re-election if qualified.

3.4.1 A Director who is also an officer shall be deemed to be re-elected as a Director at each annual meeting until he ceases to be an officer.

3.4.2 A Director shall cease to be a Director:

(a) if he becomes bankrupt or compounds with his creditors or is declared insolvent;

(b) if he is found to be of unsound mind; or

(c) if by notice in writing to the Company he resigns his office and any such resignation shall be effective at the time it is sent to the Company or at the time specified in the notice, whichever is later.

3.4.3 The shareholders of the Company may, by ordinary resolution passed at a special meeting of the shareholders, remove any Director at any time, with or without cause (ad nutum), from office and a vacancy created by the removal of a Director may be filled at the meeting of the shareholders at which the Director is removed.

3.5 Casual vacancy among the Directors: Where there is any vacancy or vacancies among the Directors, the Directors then in office may exercise all of the powers of the Directors so long as a quorum of the Directors remain in office. Any vacancy occurring among the Directors may only be filled, for the remainder of the term, by resolution of the shareholders.

3.6 Committee of Directors: The Directors may appoint from among their number a committee of Directors and, subject to the provisions of the Act, may delegate to such committee any of the powers of the Directors.

3.7 Appointment of Proxy: Any Director may act at any meeting of Directors by appointing in writing another Director as his proxy.

4. Borrowing powers of directors.

4.1 The Directors may from time to time

(a) borrow money upon the credit of the Company;

(b) issue, reissue, sell or pledge debentures of the Company;

- (c) give a guarantee on behalf of the Company to secure performance of an obligation of any person; and
- (d) mortgage, charge, pledge or otherwise create a security interest in all or any property of the Company, owned or subsequently acquired, to secure any obligation of the Company.

4.2 The Directors may from time to time by resolution delegate to any officer of the Company all or any of the powers conferred on the Directors by paragraph 4.1 hereof to the full extent thereof or such lesser extent as the Directors may in any such resolution provide.

4.3 The powers conferred by paragraph 4.1 hereof shall be in supplement of and not in substitution for any powers to borrow money for the purposes of the Company possessed by its Directors or officers independently of a borrowing provision in these Articles.

5. Meetings of directors.

5.1 Place of Meeting: Meetings of the Directors and of any committee of the Directors shall be held at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

5.2 Notice: A meeting of the Directors may be convened at any time by any Director or the Secretary, if any, when directed or authorised by any Director. Notice of any such meeting shall be served in the manner specified in paragraph 17.1 hereof not less than two days (exclusive of the day on which the notice is delivered or sent but inclusive of the day for which notice is given) before the meeting is to take place. A Director may in any manner waive notice of a meeting of the Directors and attendance of a Director at a meeting of the Directors shall constitute a waiver of notice of the meeting except where a Director attends a meeting for the express purpose of objecting to the transaction of any business on the grounds that the meeting is not lawfully called.

5.3 Quorum: Two Directors shall form a quorum for the transaction of business, provided that at least one of them is a Luxembourg resident, except when the Company has only one Director then that Director may constitute a meeting. Notwithstanding any vacancy among the Directors, a quorum may exercise all the powers of the Directors. No business shall be transacted at a meeting of Directors unless a quorum is present.

5.3.1 A Director may, if all the Directors consent, participate in a meeting of Directors or of any committee of the Directors by means of such telephone or other communications facilities as permit all persons participating in the meeting to hear each other and a Director participating in such a meeting by such means is deemed to be present at that meeting and such meeting shall be deemed to be held in Luxembourg.

5.4 Voting: Questions arising at any meeting of the Directors shall be decided by a majority of votes. In case of an equality of votes the Chairman of the meeting in addition to his original vote shall have a second or casting vote.

5.5 Resolution in lieu of meeting: Notwithstanding any of the foregoing provisions of these Articles, a resolution in writing signed by all the Directors entitled to vote on that resolution at a meeting of the Directors or any committee of the Directors is as valid as if it had been passed at a meeting of the Directors or any committee of the Directors.

6. Remuneration of directors.

6.1 The remuneration to be paid to the Directors shall be such as the shareholders may from time to time determine and such remuneration may be in addition to the salary paid to any officer or employee of the Company who is also a Director. The Directors may award special remuneration to any Director undertaking any special services on the Company's behalf other than the routine work ordinarily required of a Director and the confirmation of any such resolution or resolutions by the shareholders shall not be required. The Directors shall also be entitled to be paid their travelling and other expenses properly incurred by them in connection with the affairs of the Company.

7. Submission of contracts or Transactions to shareholders for approval. The Directors in their discretion may submit any contract, act or transaction for approval or ratification at any annual meeting of the shareholders or at any special meeting of the shareholders called for the purpose of considering the same and any such contract, act or transaction that is approved or ratified or confirmed by a resolution passed by a majority of the votes cast at any such meeting (unless any different or additional requirement is imposed by the Act or by the Articles) shall be as valid and as binding upon the Company and upon all the shareholders as though it had been approved, ratified or confirmed by every shareholder of the Company.

8. For the protection of directors and Officers.

8.1 To the extent permitted under applicable law, no Director or officer of the Company shall be liable to the Company for:

- (a) the acts, receipts, neglects or defaults of any other Director or officer or employee or for joining in any receipt or act for conformity;
- (b) any loss, damage or expense incurred by the Company through the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by the Company or for or on behalf of the Company;
- (c) the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the moneys of or belonging to the Company shall be placed out or invested;
- (d) any loss or damage arising from the bankruptcy, insolvency or tortious act of any person, including any person with whom any moneys, securities or effects shall be lodged or deposited;

(e) any loss, conversion, misapplication or misappropriation of or any damage resulting from any dealings with any moneys, securities or other assets belonging to the Company;

(f) any other loss, damage or misfortune whatever which may happen in the execution of the duties of his respective office or trust or in relation thereto; unless the same happens by or through his failure to exercise the powers and to discharge the duties of his office honestly and in good faith with a view to the best interests of the Company and in connection therewith to exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent person would exercise in comparable circumstances.

8.2 Nothing herein contained shall relieve a Director or officer from the duty to act in accordance with the Act or relieve him from liability for a breach thereof.

8.2.1 To the extent permitted under applicable law, the Directors for the time being of the Company shall not be under any duty or responsibility in respect of any contract, act or transaction whether or not made, done or entered into in the name or on behalf of the Company, except such as are submitted to and authorised or approved by the Directors.

8.2.2 If any Director or officer of the Company is employed by or performs services for the Company otherwise than as a Director or officer or is a member of a firm or a shareholder, Director or officer of a body corporate which is employed by or performs services for the Company, the fact of his being a shareholder, Director or officer of the Company shall not disentitle such Director or officer or such firm or body corporate, as the case may be, from receiving proper remuneration for such services.

9. Indemnities to directors and Officers. Subject to the provisions of the Act, except in respect of an action by or on behalf of the Company to obtain a judgment in its favour, the Company shall indemnify a Director or officer of the Company, a former Director or officer of the Company or a person who acts or acted at the Company's request as a Director or officer of a body corporate of which the Company is or was a shareholder or creditor, and his personal representatives, against all costs, charges and expenses, including an amount paid to settle an action or satisfy a judgment, reasonably incurred by him in respect of any civil, criminal or administrative action or proceeding to which he is made a party by reason of being or having been a Director or officer of such company, if:

- (a) he acted honestly and in good faith with a view to the best interests of the Company; and
- (b) in the case of a criminal or administrative action or proceeding that is enforced by a monetary penalty, he had reasonable grounds for believing that his conduct was lawful.

10. Officers.

10.1 Appointment: The Directors shall as often as may be required appoint a Secretary and, if deemed advisable, may as often as may be required appoint any or all of the following officers: a Chairman, a Deputy-Chairman, a Managing Director, a President, one or more Vice-Presidents, a Treasurer, one or more Assistant Secretaries or one or more Assistant Treasurers. Two or more of the aforesaid offices may be held by the same person. In case and whenever the same person holds the offices of Secretary and Treasurer he may but need not be known as the Secretary-Treasurer. The Directors may from time to time appoint such other officers and agents as they deem necessary who shall have such authority and shall perform such duties as may from time to time be prescribed by the Directors.

10.2 Cessation of Office: An officer shall cease to be an officer:

- (a) if he becomes bankrupt or compounds with his creditors or is declared insolvent;
- (b) if he is found to be of unsound mind;
- (c) if by notice in writing to the Company he resigns his office and any such resignation shall be effective at the time it is sent to the Company or at the time specified in the notice, whichever is later; or
- (d) if he is removed from office by a resolution of Directors.

10.3 Remuneration: The remuneration of all officers appointed by the Directors shall be determined from time to time by resolution of the Directors. The fact that any officer or employee is a Director or shareholder of the Company shall not disqualify him from receiving such remuneration as may be determined.

10.4 Powers and Duties: All officers shall sign such contracts, documents or instruments in writing as require their respective signatures and shall respectively have and perform all powers and duties incident to their respective offices and such other powers and duties respectively as may from time to time be assigned to them by the Directors.

10.5 Delegation: In case of the absence or inability to act of any officer of the Company except a Managing Director or for any other reason that the Directors may deem sufficient the Directors may delegate all or any of the powers of such officer to any other officer or to any Director.

10.6 Chairman: A Chairman shall, when present, preside at all meetings of the Directors, and any committee of the Directors or the shareholders.

10.7 Deputy-Chairman: If the Chairman is absent or is unable or refuses to act, the Deputy-Chairman (if any) shall, when present, preside at all meetings of the Directors, and any committee of the Directors or the shareholders.

10.8 Managing Director: A Managing Director shall exercise such powers and have such authority as may be delegated to him by the Directors.

10.9 President: A President shall be the chief executive officer of the Company. He shall be vested with and may exercise all the powers and shall perform all the duties of a Chairman and Deputy-Chairman if none be appointed or if the Chairman and the Deputy-Chairman are absent or are unable or refuse to act.

10.10 Vice-President: A Vice-President or, if more than one, the Vice-Presidents, in order of seniority, shall be vested with all the powers and shall perform all the duties of the President in the absence or inability or refusal to act of the President

10.11 Secretary: The Secretary shall give or cause to be given notices for all meetings of the Directors, any committee of the Directors and the shareholders when directed to do so and shall have charge of the minute books of the Company and, subject to the provisions of paragraph 13.3 hereof, of the records (other than accounting records) referred to in the Act.

10.12 Treasurer: Subject to the provisions of any resolution of the Directors, a Treasurer shall have the care and custody of all the funds and securities of the Company and shall deposit the same in the name of the Company in such bank or banks or with such other depositary or depositaries as the Directors may direct. He shall keep or cause to be kept the accounting records referred to in the Act. He may be required to give such bond for the faithful performance of his duties as the Directors in their uncontrolled discretion may require but no Director shall be liable for failure to require any such bond or for the insufficiency of any such bond or for any loss by reason of the failure of the Company to receive any indemnity thereby provided.

10.13 Assistant Secretary and Assistant Treasurer: The Assistant Secretary or, if more than one, the Assistant Secretaries in order of seniority, and the Assistant Treasurer or, if more than one, the Assistant Treasurers in order of seniority, shall respectively perform all the duties of the Secretary and the Treasurer, respectively, in the absence or inability or refusal to act of the Secretary or the Treasurer, as the case may be.

10.14 General Manager or Manager: The Directors may from time to time appoint one or more General Managers or Managers and may delegate to him or them specific powers to manage and direct the business and affairs of the Company (except such matters and duties as by law must be transacted or performed by the Directors or by the shareholders) and to employ and discharge agents and employees of the Company or may delegate to him or them any lesser authority. A General Manager or Manager shall conform to all lawful orders given to him by the Directors and shall at all reasonable times give to the Directors or any of them all information they may require regarding the affairs of the Company. Any agent or employee appointed by a General Manager or Manager may be discharged by the Directors.

10.15 Vacancies: If the office of any officer of the Company becomes vacant by reason of death, resignation, disqualification or otherwise, the Directors by resolution shall, in the case of the Secretary, and may, in the case of any other office, appoint a person to fill such vacancy.

11. Shareholders' meetings.

11.1 Annual Meeting: In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual general meeting of shareholders shall be held (i) either on the third Tuesday of the month of June at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are open for general business in the city of Luxembourg (a "Business Day"), on the next following Business Day at the same time and place or (ii) by resolutions in writing pursuant to paragraph 11.10 hereof.

11.2 Special Meetings: Special meetings of the shareholders may be convened by order of the Chairman, the Deputy-Chairman, the Managing Director, the President, a Vice-President or by the Directors on any date and time and at any place within Luxembourg or, if all the shareholders entitled to vote at such meeting so agree, outside Luxembourg.

11.2.1 The Directors shall, on the requisition of the holders of not less than five per cent. (5%) of the issued shares of the Company that carry a right to vote at the meeting requisitioned, forthwith convene a meeting of shareholders, and in the case of such requisition the following provisions shall have effect:

(1) The requisition must state the purposes of the meeting and must be signed by the requisitionists and deposited at the registered office of the Company, and may consist of several documents in like form each signed by one or more of the requisitionists.

(2) If the Directors do not, within twenty-one (21) days from the date of the requisition being so deposited, proceed to convene a meeting, the requisitionists or any of them may themselves convene the meeting, but any meeting so convened shall not be held after three (3) months from the date of such deposit.

(3) The Directors shall be deemed not to have duly convened the meeting if they do not give such notice as is required by the Act within fourteen (14) days from the deposit of the requisition.

(4) Any meeting convened under this paragraph by the requisitionists shall be called as nearly as possible in the manner in which meetings are to be called pursuant to the Articles and the Act.

(5) A requisition by joint holders of shares must be signed by all such holders.

11.3 Notice: A printed, written or typewritten notice stating the day, hour and place of meeting shall be given by serving such notice on each shareholder entitled to vote at such meeting, on each Director and on the auditor of the Company (if any) in the manner specified in paragraph 17.1 hereof, not less than twenty-one (21) days or more than fifty (50) days (in each case exclusive of the day on which the notice is delivered or sent and of the day for which notice is given) before the date of the meeting. Notice of a meeting at which special business is to be transacted shall state (a) the

nature of that business in sufficient detail to permit the shareholder to form a reasoned judgment thereon, and (b) the text of any special resolution to be submitted to the meeting.

11.4 Waiver of Notice: A shareholder and any other person entitled to attend a meeting of shareholders may in any manner waive notice of a meeting of shareholders and attendance of any such person at a meeting of shareholders shall constitute a waiver of notice of the meeting except where such person attends a meeting for the express purpose of objecting to the transaction of any business on the grounds that the meeting is not lawfully called.

11.5 Votes: Every question submitted to any meeting of shareholders shall be decided in the first instance by a show of hands unless a person entitled to vote at the meeting has demanded a ballot.

11.5.1 At every meeting at which he is entitled to vote, every shareholder, proxy holder or individual authorised to represent a shareholder who is present in person shall have one vote on a show of hands. Upon a ballot at which he is entitled to vote, every shareholder, proxy holder or individual authorised to represent a shareholder shall, subject to the Articles, have one vote for every share held by the shareholder.

11.5.2 At any meeting unless a ballot is demanded, a declaration by the chairman of the meeting that a resolution has been carried or carried unanimously or by a particular majority or lost or not carried by a particular majority shall be conclusive evidence of the fact.

11.5.3 When the Chairman, the Deputy-Chairman, the President and the Vice-President are absent, the persons who are present and entitled to vote shall choose another Director as chairman of the meeting; but if no Director is present or all the Directors present decline to take the chair, the persons who are present and entitled to vote shall choose one of their number to be chairman.

11.5.4 A ballot may, either before or after any vote by a show of hands, be demanded by any person entitled to vote at the meeting. If at any meeting a ballot is demanded on the election of a chairman or on the question of adjournment it shall be taken forthwith without adjournment. If at any meeting a ballot is demanded on any other question or as to the election of Directors, the vote shall be taken by ballot in such manner and either at once, later in the meeting or after adjournment as the chairman of the meeting directs. The result of a ballot shall be deemed to be the resolution of the meeting at which the ballot was demanded. A demand for a ballot may be withdrawn.

11.5.5 If two (2) or more persons hold shares jointly, one of these holders present at a meeting of shareholders may, in the absence of the other, vote the shares; but if two (2) or more of these persons who are present, in person or by proxy, vote, they must vote as one on the shares jointly held by them.

11.6 Proxies: Votes at meetings of shareholders may be given either personally or by proxy or, in the case of a shareholder who is a body corporate or association, by an individual authorised by a resolution of the Directors or governing body of that body corporate or association to represent it at meetings of shareholders of the Company.

11.6.1 A proxy shall be executed by the shareholder or his attorney authorised in writing and is valid only at the meeting in respect of which it is given or any adjournment thereof.

11.6.2 A person appointed by proxy need not be a shareholder.

11.7 Adjournment: The chairman of any meeting may with the consent of the meeting adjourn the same from time to time to a fixed time and place and no notice of such adjournment need be given to the shareholders unless the meeting is adjourned by one or more adjournments for an aggregate of thirty (30) days or more in which case notice of the adjourned meeting shall be given as for an original meeting. Any business that might have been brought before or dealt with at the original meeting in accordance with the notice calling the same may be brought before or dealt with at any adjourned meeting for which no notice is required.

11.8 Quorum: In the event that there is only one shareholder of the Company, that shareholder shall constitute a meeting of the shareholders. The business of the meeting shall be resolved in writing and the shareholder shall sign the same in accordance with the Act.

11.8.1 In the event that there is more than one shareholder of the Company, subject to the Act, a quorum for the transaction of business at any meeting of the shareholders shall be a number of shareholders representing more than half (1/2) the share capital of the Company. If a quorum is present at the opening of any meeting of the shareholders, the shareholders present or represented may proceed with the business of the meeting notwithstanding a quorum is not present throughout the meeting. If a quorum is not present within thirty (30) minutes of the time fixed for a meeting of shareholders, the persons present and entitled to vote may adjourn the meeting to a fixed time and place but may not transact any other business.

11.9 Majority:

11.9.1 The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous vote.

11.9.2 Any other changes to the Articles shall, subject to any provision to the contrary, be resolved upon by a majority in number of shareholders representing three-quarters (3/4) of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

11.9.3 The decision (i) to merge or demerge and (ii) to liquidate or dissolve the Company shall, require a resolution by a majority in number of shareholders representing three-quarters (3/4) of the share capital of the Company.

11.10 Resolution in lieu of meeting: Notwithstanding any of the foregoing provisions of these Articles a resolution in writing signed by all the shareholders entitled to vote on that resolution at a meeting of the shareholders is, subject the Act, as valid as if it had been passed at a meeting of the shareholders.

12. Shares.

12.1 Allotment and Issuance: Subject to the Act and the Articles, shares in the capital of the Company may be allotted and issued by resolution of the shareholders at such times and on such terms and conditions and to such persons or class of persons as the shareholders determine.

12.2 Certificates: Share certificates and the form of share transfer shall (subject to the Act) be in such form as the Directors may by resolution approve and such certificates shall be signed by any Director or a Chairman or a Deputy-Chairman or a Managing Director or a President or a Vice-President and the Secretary or on Assistant Secretary holding office at the time of signing.

12.2.1 The shareholders or any agent designated by the shareholders may in their or his discretion direct the issuance of a new share certificate in lieu of and upon cancellation of a certificate that has been mutilated or in substitution for a certificate claimed to have been lost, destroyed or wrongfully taken, on payment of such reasonable fee and on such terms as to indemnity, reimbursement of expenses and evidence of loss and of title as the Directors may from time to time prescribe, whether generally or in any particular case.

12.3 Share Capital: The Company's share capital is two hundred seven million three hundred thirty-four thousand four hundred and forty-eight Euro and eighty euro-cents (EUR 207,334,448.80), represented by one hundred thirty one thousand six hundred seventy nine (131,679) shares without nominal or par value, all subscribed and fully paid-up. The Company may not conduct any public offer of its shares.

13. Transfer of shares and Debentures.

13.1 Transfer: The shares or debentures of the Company may be transferred by a written instrument of transfer signed by the transferor and the transferee.

13.2. Transfer to non-shareholders: The shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least threequarters (3/4) of the share capital shall have approved the proposed transfer thereto in a general meeting. The shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders except with the approval of shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

13.3 Registers: Registers of shares and debentures issued by the Company shall be kept at the registered office of the Company.

13.4 Surrender of Certificates: Subject to the Act, no transfer of shares shall be registered unless or until the certificate representing the shares or debentures to be transferred has been surrendered to the Company for cancellation.

13.5 Shareholder indebted to the Company: If so provided in the Articles, the Company has a lien on a share registered in the name of a shareholder or his personal representative for a debt of that shareholder to the Company. By way of enforcement of such lien the Directors may refuse to permit the registration of a transfer of such share.

14. Dividends.

14.1 The Directors may from time to time by resolution declare and the Company may pay interim dividends on the issued and outstanding shares in the capital of the Company subject to the provisions (if any) of the Articles and the relevant provisions of the Act.

14.2 In case several persons are registered as the joint holders of any shares, any one of such persons may give effectual receipts for all dividends and payments on account of dividends.

15. Voting in other companies. All shares or debentures carrying voting rights in any other body corporate that are held from time to time by the Company may be voted at any and all meetings of shareholders, or debenture holders (as the case may be) of such other body corporate and in such manner and by such person or persons as the Directors shall from time to time determine. The officers of the Company may for and on behalf of the Company from time to time:

- (a) execute and deliver proxies; and
- (b) arrange for the issuance of voting certificates or other evidence of the right to vote;

in such names as they may determine without the necessity of a resolution or other action by the Directors.

16. Information available to shareholders.

16.1 Except as provided by the Act, no shareholder shall be entitled to any information respecting any details or conduct of the Company's business which in the opinion of the Directors it would be inexpedient in the interests of the Company to communicate to the public.

16.2 The Directors may from time to time, subject to rights conferred by the Act, determine whether and to what extent and at what time and place and under what conditions or regulations the documents, books and registers and accounting records of the Company or any of them shall be open to the inspection of shareholders and no shareholder shall have any right to inspect any document or book or register or accounting record of the Company except as conferred by statute or authorised by the Directors or by a resolution of the shareholders.

17. Notices.

17.1 Method of giving notice: Any notice or other document required by the Act or the Articles to be sent to any shareholder, debenture holder, Director or auditor may be delivered personally or sent by prepaid mail or cable or telex or facsimile or electronic mail to any such person at his latest address as shown in the records of the Company or its transfer agent and to any such Director at his latest address as shown in the records of the Company or in the latest notice filed under the Act, and to the auditor at his business address.

17.2 Waiver of notice: Notice may be waived or the time for the notice may be waived or abridged at any time with the consent in writing of the person entitled thereto.

17.3 Undelivered notices: If a notice or document is sent to a shareholder or debenture holder by prepaid mail in accordance with this paragraph and the notice or document is returned on three (3) consecutive occasions because the shareholder or debenture holder cannot be found, it shall not be necessary to send any further notices or documents to the shareholder or debenture holder until he informs the Company in writing of his new address.

17.4 Shares and debentures registered in more than one name: All notices or other documents with respect to any shares or debentures registered in more than one name shall be given to whichever of such persons is named first in the records of the Company and any notice or other document so given shall be sufficient notice or delivery to all the holders of such shares or debentures.

17.5 Persons becoming entitled by operation of law: Subject to the Act, every person who by operation of law, transfer or by any other means whatsoever becomes entitled to any share is bound by every notice or other document in respect of such share that, previous to his name and address being entered in the records of the Company is duly given to the person from whom he derives his title to such share.

17.6 Deceased Shareholders: Subject to the Act, any notice or other document delivered or sent by prepaid mail or cable or telex or facsimile or electronic mail or left at the address of any shareholder as the same appears in the records of the Company shall, notwithstanding that such shareholder is deceased, and whether or not the Company has notice of his death, be deemed to have been duly served in respect of the shares held by him (whether held solely or with any other person) until some other person is entered in his stead in the records of the Company as the holder or one of the holders thereof and such service shall for all purposes be deemed a sufficient service of such notice or document on his personal representatives and on all persons, if any, interested with him in such shares.

17.7 Signature to notices: The signature of any Director or officer of the Company to any notice or document to be given by the Company may be written, stamped, typewritten or printed or partly written, stamped, typewritten or printed.

17.8 Computation of time: Where a notice extending over a number of days or other period is required under any provisions of the Articles the day of sending the notice shall, unless it is otherwise provided, be counted in such number of days or other period.

17.9 Proof of service: Where a notice required under paragraph 17.1 hereof is delivered personally to the person to whom it is addressed or delivered to his address as mentioned in paragraph 17.1 hereof, service shall be deemed to be at the time of delivery of such notice.

17.9.1 Where such notice is sent by post, service of the notice shall be deemed to be effected forty-eight (48) hours after posting if the notice was properly addressed and posted by prepaid mail.

17.9.2 Where the notice is sent by cable or telex or facsimile or electronic mail, service is deemed to be effected on the date on which the notice is so sent.

17.9.3 A certificate of an officer of the Company in office at the time of the making of the certificate or of any transfer agent of shares of any class of the Company as to facts in relation to the delivery or sending of any notice shall be conclusive evidence of these facts.

18. Cheques, Drafts and Notes. All cheques, drafts or orders for the payment of money and all notes and acceptances and bills of exchange shall be signed by such officers or persons and in such manner as the Directors may from time to time designate by resolution.

19. Execution of instruments.

19.1 Contracts, documents or instruments in writing requiring the signature of the Company may be signed by:

(a) a Chairman, a Deputy-Chairman, a Managing Director, a President or a Vice-President together with the Secretary or the Treasurer, or

(b) any two (2) Directors.

and all contracts, documents and instruments in writing so signed shall be binding upon the Company without any further authorisation or formality. The Directors shall have power from time to time by resolution to appoint any officers or persons on behalf of the Company either to sign certificates for shares in the Company and contracts, documents and instruments in writing generally or to sign specific contracts, documents or instruments in writing.

19.1.1 Subject to the Act

(a) a Chairman, a Deputy-Chairman, a Managing Director, a President or a Vice-President together with the Secretary or the Treasurer, or

(b) any two (2) Directors shall have authority to sign and execute all instruments that may be necessary for the purpose of selling, assigning, transferring, exchanging, converting or conveying any such shares, stocks, bonds, debentures, rights, warrants or other securities.

20. Signatures. The signature of a Chairman, a Deputy-Chairman, a Managing Director, a President, a Vice-President, the Secretary, the Treasurer, an Assistant Secretary or an Assistant Treasurer or any Director or of any officer or person, appointed pursuant to paragraph 19 hereof by resolution of the Directors may, if specifically authorised by resolution of the Directors, be printed, engraved, lithographed or otherwise mechanically reproduced upon any certificate for shares in the Company or contract, document or instrument in writing, bond, debenture or other security of the Company executed or issued by or on behalf of the Company. Any document or instrument in writing on which the signature of any such officer or person is so reproduced shall be deemed to have been manually signed by such officer or person whose signature is so reproduced and shall be as valid to all intents and purposes as if such document or instrument in writing had been signed manually and notwithstanding that the officer or person whose signature is so reproduced has ceased to hold office at the date on which such document or instrument in writing is delivered or issued.

21. Financial year. The accounting year of the Company shall begin on the first (1st) of January of each year and end on the thirty-first (31st) of December.

22. Object.

22.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

22.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer and, in particular, the Company may not conduct any public issue of bonds. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

22.3 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

22.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

23. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Transitory provision

The first accounting year in Luxembourg shall begin on the date of this deed and shall end on 31st December 2012.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation, effective at the date of this deed, of Frank J. Sixt, Wai Ying Fung, Mary J. Mahabir and Robert W. Weed, as directors of the Company and to grant full discharge for the performance of their duties as directors of the Company from the date of their appointment until the date of their resignation, it being understood that Richard Waichi Chan, born on 19 July 1949 in Honk Kong, with business address at 7, rue Marché-aux-Herbes, L1728 Luxembourg, has not resigned from his mandate and will remain director (gérant) of the Company for an unlimited duration.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons with effect as of today as the new directors (gérants) of the Company for an unlimited duration:

- Thomas G. Geiger born on 19 February 1967 in Stuttgart (Germany), with business address at 7, rue Marché-aux-Herbes, L1728 Luxembourg;
- Victor Tzar Kuoi Li, born on 1 August 1964 in Hong-Kong, with business address at 9th Floor, Cheung Kong Center, 2 Queen's Road Central, Hong Kong; and
- Richard Tzar Kai Li, born on 8 November 1966 in Hong-Kong, with business address at 38th Floor, Citibank Tower, 3 Garden Road, Central, Hong Kong.

In consequence of the above resolutions, the board of directors of the Company is now composed as follows:

- Richard Waichi Chan;
- Thomas G. Geiger;
- Victor Tzar Kuoi Li; and
- Richard Tzar Kai Li.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of Caribbean Corporate Services Ltd., the current Company Secretary of the Company.

Tenth resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office and central administration of the Company at 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg.

Eleventh resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise any of the directors, each acting individually to (i) take, in the name and on behalf of the Company, all such actions as they may in their absolute discretion think necessary, required or useful in order to give effect to the preceding resolutions including, but not limited to, the necessary filings with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and/or the Registrar in Barbados, and the execution and performance of any further documents, deeds, instruments, agreements, notices, acknowledgements, letter agreements, memoranda, statements and certificates as may be ancillary, necessary, required or useful in connection therewith, promising to ratify if need be; (ii) grant under their sole signature, in the name and on behalf of the Company, a power of attorney to one or more third parties under such terms as they may in their absolute discretion think fit in order to give effect to the preceding resolutions; and (iii) negotiate, sign, execute, and perform under any agreements, documents, deeds, instruments, memoranda, statements and certificates as such attorney may deem necessary or useful in connection with the above resolutions.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour du mois de mars, par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

L.F. Investments Holdings Limited, une société constituée selon les lois de la Barbade, ayant son siège social à Worthing Corporate Centre, Worthing, Christ Church BB15008, la Barbade, immatriculée au Registre des Sociétés de la Barbade (Corporate Affairs & Intellectual Property Office) sous le numéro 35403 (LFIHL),

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que LFIHL est l'associé unique (l'Associé Unique) de L.F. Investments (Barbados) Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de la Barbade, ayant son siège social à Worthing Corporate Centre, Worthing, Christ Church BB15008, la Barbade, immatriculée au Registre des Sociétés de la Barbade (Corporate Affairs & Intellectual Property Office) sous le numéro 35566 et dont le capital social s'élève à CAD 271.566.661,04, (deux cent soixante-et-onze millions cinq cent soixante-six mille six cent soixante-et-un dollars canadiens et quatre cents) représenté par 131.679 (cent trente-et-un mille six cent soixante-dix-neuf) parts sociales ordinaires sans valeur nominale (la Société).

II. Que l'Associé Unique a renoncé à la notification de l'heure, du lieu et de l'objet de cette assemblée extraordinaire et consent à la tenue de cette assemblée en date du 20 mars 2012 à Luxembourg. Ladite renonciation restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Que par une décision du conseil d'administration de la Société valablement adoptée le 2 février 2012 (ci-après la Décision du Conseil d'Administration), la Société a décidé de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société de la Barbade à Luxembourg, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. Toutes les formalités requises selon les lois de la Barbade afin d'appliquer cette décision ont été dûment accomplies.

IV. Que la Décision du Conseil d'Administration a été ratifiée et approuvée par l'Associé Unique, une copie de cette décision restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

V. Qu'il ressort (i) d'un bilan de la Société qu'à compter du 1^{er} février 2012 (le Bilan) les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social de la Société, et (ii) d'un certificat des administrateurs de la Société daté du 9 mars 2012 (le Certificat) que depuis la date du Bilan et à compter de la date du présent acte, aucun changement matériel concernant l'activité de la Société et ses affaires qui aurait entraîné que le Bilan soit devenu matériellement incorrect et ne reflète pas une vision réelle et juste de la situation de la Société à la date des présentes ne s'est produit. Une copie de ce Bilan et de ce Certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

VI. Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société de la Barbade à Luxembourg, avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique;

2. Adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination L.F. Management and Investment S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg;

3. Approbation du Bilan à la Barbade au 1^{er} février 2012 comme étant le bilan d'ouverture au Luxembourg et confirmation de la description et de la cohérence de tous les actifs et passifs de la Société et du capital social émis et libéré de la Société;

4. Prise d'acte et, dans la mesure nécessaire, approbation du Certificat;

5. Détermination du capital social et de la valeur nominale par part social de la Société;

6. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les rendre conforme aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, la Société devenant une société luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, soumise à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi);

7. Prise d'acte de la démission de Frank J. Sixt, Wai Ying Fung, Mary J. Mahabir et Robert W. Weed en leur qualité d'administrateurs de la Société à la date du présent acte et octroi de la pleine décharge pour l'exécution de leurs fonctions en qualité d'administrateurs de la Société à compter de la date de leur nomination jusqu'à la date de leur démission;

8. Nomination de Thomas G Geiger, Victor Tzar Kuoi et Richard Tzar Kai Li, en qualité de nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée, avec effet à la date du présent acte;

9. Prise d'acte de la démission de Caribbean Corporate Services Ltd. en tant que secrétaire actuel de la Société;

10. Etablissement du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société au 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg;

11. Délégation de pouvoirs; et

12. Divers.

Sur ce, la partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter que:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société de la Barbade à Luxembourg avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. L'Associé Unique déclare par ailleurs que toutes les formalités requises selon les lois de la Barbade en vue de faire entrer en vigueur ce transfert ont été dûment accomplies.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination L.F. Management and Investment S.à r.l., accepte la nationalité luxembourgeoise et sera, à compter de la date du présent acte, soumise aux lois du Grand Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le Bilan de la Société à la Barbade et de l'accepter comme étant le bilan d'ouverture au Grand Duché de Luxembourg à la date du 1^{er} février 2012, une copie dudit Bilan restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique constate que la description et le contenu de tous les actifs et passifs de la Société et du capital social émis et libéré résultent du bilan susmentionné.

L'Associé Unique déclare que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, restent la propriété intégrale de la Société, qui possède toujours tous ses actifs et qui est toujours tenue par toutes ses dettes et engagements.

L'Associé Unique déclare que la valeur nette totale de tous les actifs et passifs de la Société correspond au moins égale à la valeur du capital social émis de la Société, soit EUR 207.334.448,80 (deux cent sept millions trois-cent trente-quatre mille quatre-cent quarante-huit Euros et quatre-vingt centimes d'Euro), c'est-à-dire l'équivalent de CAD 271.566.661,04 (deux cent soixante et onze millions cinq cent soixante-six mille six cent soixante et un dollars canadiens et quatre cents), sur base du taux de change publié par la Banque Centrale Européenne à la date des présentes (EUR 1,-=EUR 207.334.448,80) représenté par 131.679 (cent trente-et-un mille six cent soixante-dix-neuf) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'Associé Unique reconnaît et, dans la mesure nécessaire, approuve le Certificat émis par le représentant dûment autorisé de la Société en date du 9 mars 2012, celui-ci attestant que les actifs nets de la Société à cette date étaient au moins équivalent (i) au montant du capital des associés exposé sur le bilan de clôture et (ii) aux exigences de capital minimum applicable à Luxembourg pour une société à responsabilité limitée.

Cinquième résolution

L'Associé Unique fixe le capital social de la Société à EUR 207.334.448,80 (deux cent sept mille trois cent trente-quatre mille quatre cent quarante-huit Euro et quatre-vingt centimes d'Euros), étant l'équivalent de CAD 271.566.661,04 (deux cent soixante et onze millions cinq cent soixante-six mille six cent soixante et un dollars canadiens, sur base du taux de change publié par la Banque Centrale Européenne à la date des présentes, divisé en 131.679 (cent trente et un mille six cent soixante-dix-neuf) parts sociales sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier et refondre intégralement les statuts de la Société afin de les rendre conforme aux lois luxembourgeoise.

Les statuts coordonnés de la Société seront libellés de la manière suivante:

L.F. Management and Investment S.à r.l.

7, rue Marché-aux-Herbes

L-1728 Luxembourg

Statuts datés du 20 mars 2012

QUE SOIENT ARRÊTES comme les statuts de L.F. Management and Investment S.à r.l. ce qui suit:

1. Interprétation.

1.1 Dans les présents statuts de la Société, sous réserve que le contexte l'exige autrement:

(a) "Loi" signifie la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée de temps à autre, ou toutes les dispositions légales applicables à la Société, et chaque loi substituée à celle-ci et, dans le cas d'une telle substitution, toutes références dans les Statuts aux dispositions de la Loi seront interprétées comme les références aux dispositions substituées à celle-ci dans la ou les lois substituées;

(b) "Statuts" signifie les statuts de la Société en vigueur de temps à autre;

(c) "Gérants" signifie les gérants de la Société de temps à autre.

(d) tous les termes repris dans les Statuts et définis dans la Loi auront les significations attribuées à ces termes dans la Loi;et

(e) le singulier inclut le pluriel et le pluriel inclut le singulier; le genre masculin inclut les genres féminins et neutres; le mot "personne" inclut les personnes morales, les sociétés, les associations, les syndicats, les fiduciaires et toute association de personnes; et le mot "individu" signifie une personne physique.

2. Dénomination et Siège social.

2.1 Le nom de la société est "L.F. Management and Investment S.à r.l." (la "Société"). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, la Loi, ainsi que les présents Statuts. Un appel d'offre afin de souscrire aux parts sociales ou à un titre est interdit.

2.2 Le siège social de la Société sera à Luxembourg à l'adresse que les Gérants établiront dans la municipalité du Luxembourg de temps à autre par une résolution.

3. Gérants.

3.1 Pouvoirs: L'activité et les affaires de la Société seront gérées par les Gérants.

3.2 Nombre: Il y aura 1 (un) Gérant au minimum et 10 (dix) Gérants au maximum.

3.3 Élection: Les Gérants seront élus par une résolution des associés détenant la majorité des voix ou par les associés par un vote à main levée à moins qu'un scrutin ne soit exigé et le cas échéant, cette élection dans ce cas se fera par bulletin

de vote. Des résolutions par écrit approuvées et signées par tous les associés auront le même effet que des résolutions passés à une assemblée des associés.

3.4 Mandat: À moins que son mandat soit échu plus tôt, un Gérant assurera ses fonctions à partir de la date à laquelle il a été élu ou nommé jusqu'à la fin de la prochaine assemblée annuelle des associés ou jusqu'à ce que ses successeurs soient élus ou nommés, selon que l'un ou l'autre de ces événements arrive en premier lieu, mais il sera habilité à être réélu si qualifié.

3.4.1 Un Gérant qui est également un dirigeant sera considéré comme réélu en qualité de Gérant lors de chaque assemblée annuelle jusqu'à ce qu'il cesse d'être un dirigeant.

3.4.2 Un Gérant cessera d'être Gérant:

(a) s'il fait faillite ou compose avec ses créanciers ou s'il est déclaré insolvable;

(b) s'il s'avère avoir perdu l'esprit; ou

(c) si par notification écrite à la Société il démissionne de ses fonctions et cette démission entrera en vigueur au moment où elle est envoyée à la Société ou au moment indiqué dans la notification, au plus tard.

3.4.3 Les associés de la Société peuvent, par résolution ordinaire passée lors d'une assemblée spéciale des associés, révoquer tout Gérant à tout moment, avec ou sans motifs (ad nutum), de ses fonctions, et le poste vacant créée par la révocation d'un Gérant peut être pourvu lors de la réunion des associés à laquelle le Gérant est révoqué.

3.5 Poste vacant occasionnel parmi les Gérants: Lorsqu'il y a un ou plusieurs postes vacants parmi les Gérants, les Gérants alors en fonction peuvent exercer tous les pouvoirs des Gérants à condition qu'un quorum de Gérants reste en fonction. Tout poste vacant qui se libère parmi les Gérants peut uniquement être pourvu, pour la durée restante, par résolution des associés.

3.6 Comité des Gérants: Les Gérants peuvent nommer parmi eux un comité de Gérants et, sous réserve des dispositions de la Loi, peuvent déléguer à ce comité tout pouvoir des Gérants quel qu'il soit.

3.7 Désignation d'un Mandataire: Tout Gérant peut agir à toute réunion des Gérants en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

4. Pouvoirs d'emprunt des gérants.

4.1 Les Gérants peuvent de temps à autre

(a) emprunter de l'argent sur le crédit de la Société;

(b) émettre, réémettre, vendre ou nantir les obligations de la Société;

(c) donner une garantie au nom de la Société afin d'assurer la réalisation d'une obligation de toute personne; et

(d) hypothéquer, nantir ou bien créer une sûreté sur la totalité des actifs ou un actif de la Société, détenu(s) ou acquis ultérieurement, afin de garantir toute obligation de la Société.

4.2 Les Gérants peuvent de temps à autre par une résolution déléguer à tout dirigeant de la Société la totalité ou certaines attributions conférées aux Gérants par le paragraphe 4.1 des présentes avec pleins pouvoirs ou avec les limitations que les Gérants peuvent prévoir dans cette résolution.

4.3 Les attributions conférées par le paragraphe 4.1 des présentes viendront compléter et non pas remplacer tous pouvoirs d'emprunter de l'argent pour les besoins de la Société dont ses Gérants ou dirigeants disposent indépendamment d'une disposition d'emprunt dans les présents Statuts.

5. Réunions des gérants.

5.1 Lieu de la Réunion: Les réunions des Gérants et de tout comité de Gérants seront tenus au lieu indiqué dans la convocation, qui, en principe, est à Luxembourg.

5.2 Convocation: Une réunion des Gérants peut être convoquée à tout moment par tout Gérant ou le Secrétaire, le cas échéant, une fois requis ou autorisé par un Gérant. La convocation d'une telle réunion sera faite de la manière indiquée au paragraphe 17.1 des présentes pas moins de deux jours (sans compter le jour où la convocation est délivrée ou envoyée mais y compris le jour où la convocation est donnée) avant la tenue de la réunion. Un Gérant peut en tout état de cause renoncer à la convocation à une réunion des Gérants et la présence d'un Gérant lors d'une réunion des Gérants constituera une renonciation à la convocation à la réunion sauf si un Gérant assiste à une réunion dans le but exprès de s'opposer à la transaction de toute activité au motif que la réunion n'a pas valablement été convoquée.

5.3 Quorum: Deux Gérants formeront un quorum pour délibération, à condition qu'au moins l'un d'eux soit un résident luxembourgeois, sauf lorsque la Société a un Gérant unique; dans ce cas ce Gérant peut former une réunion. Nonobstant tout poste vacant parmi les Gérants, un quorum peut exercer tous les pouvoirs des Gérants. Aucun point à l'ordre du jour ne sera traité lors d'une réunion des Gérants à moins qu'un quorum ne soit présent.

5.3.1 Un Gérant peut, si tous les Gérants y consentent, participer à une réunion des Gérants ou de tout comité de Gérants par téléphone ou d'autres moyens de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et la participation d'un Gérant à cette réunion par ces moyens est considéré comme équivalente à une participation en personne à cette réunion et cette réunion sera considérée comme étant tenue à Luxembourg.

5.4 Vote: Les questions soulevées lors de toute réunion des Gérants seront décidées à une majorité des voix. En cas de partage des voix, le Président (Chairman) de la réunion aura un second vote ou une voix prépondérante en plus de son vote original.

5.5 Résolution tenant lieu de réunion: Nonobstant les dispositions qui précèdent des présents Statuts, une résolution écrite signée par tous les Gérants autorisés à voter au sujet de cette résolution à une réunion des Gérants ou tout comité de Gérants est valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion des Gérants ou de tout comité de Gérants.

6. Rémunération des gérants.

6.1 La rémunération à verser aux Gérants sera celle fixée par les associés de temps à autre et cette rémunération pourra être en complément de la rémunération versée à tout dirigeant ou employé de la Société qui est également un Gérant. Les Gérants peuvent attribuer une rémunération spéciale à tout Gérant qui entreprend tous les services spéciaux au nom de la Société autres que le travail habituel généralement attendu de la part d'un Gérant et la confirmation de la décision de pareille attribution par les associés ne sera pas exigée. Les frais de déplacement et autres dépenses des Gérants dûment supportés par eux en rapport avec les affaires de la Société seront également payés.

7. Soumission des contrats ou des transactions aux associés pour approbation. Les Gérants à leur discrétion peuvent soumettre tout contrat, acte ou transaction à l'approbation ou à la ratification lors de toute assemblée annuelle des associés ou lors de toute assemblée spéciale des associés convoquée afin d'approuver ce contrat, acte ou transaction qui sont approuvés ou ratifiés ou confirmés par une résolution adoptée à la majorité des voix exprimées lors de cette assemblée (sous réserve de toute condition différente ou supplémentaire imposée par la Loi ou par les Statuts) seront valables et engageront la Société et tous les associés comme s'ils avaient été approuvés, ratifiés ou confirmés par chaque associé de la Société.

8. Pour la protection des gérants et Des dirigeants.

8.1 Dans les limites autorisées en vertu de la loi applicable, aucun Gérant ou dirigeant de la Société ne sera tenu responsable envers la Société concernant:

(a) les actes, certificats, négligences ou omissions de tout autre Gérant ou dirigeant ou employé ou le fait de s'associer à tout certificat ou acte pour conformité;

(b) toutes pertes, dommages ou dépenses encourus par la Société pour cause d'insuffisance ou de défaut de titre d'actif acquis par la Société ou pour le compte de la Société;

(c) l'insuffisance ou le défaut de tout titre dans ou pour lequel l'un des crédits de ou appartenant à la Société sera placé ou investi;

(d) toute perte ou dommage résultant de la faillite, de l'insolvabilité ou d'un acte délictueux de toute personne, y compris toute personne avec qui tous les crédits, titres ou effets seront déposés;

(e) toute perte, conversion, usage erroné ou détournement de tous dommages résultant de toutes transactions avec tous crédits, titres ou autres éléments d'actif appartenant à la Société;

(f) toute autre perte, dommages ou revers de fortune quel qu'il soit qui peut se produire dans l'exécution des fonctions de son poste respectif ou la confiance ou en rapport avec cela; à moins que la même chose se produise par son manquement à exercer les pouvoirs et à exécuter les fonctions de son poste honnêtement et de bonne foi en vue de servir les meilleurs intérêts de la Société et en rapport avec cela à exercer le soin, la diligence et la compétence qu'une personne raisonnablement prudente exercerait dans des circonstances comparables.

8.2 Rien ne figurant ci-dessus ne dispensera un Gérant ou un dirigeant du devoir d'agir selon la Loi ou ne le déchargera de la responsabilité pour une violation de la Loi.

8.2.1 Dans les limites autorisées en vertu de la loi applicable, les Gérants n'engageront pas leur responsabilité en ce qui concerne tout contrat, acte ou transaction réalisé ou non, effectué ou conclu au nom de ou pour le compte de la Société, à moins qu'ils aient été soumis à et autorisés ou approuvés par les Gérants.

8.2.2 Si tout Gérant ou dirigeant de la Société est employé par ou preste des services pour la Société autrement qu'en qualité de Gérant ou dirigeant ou est un membre d'une société ou un associé, le Gérant ou dirigeant d'une entité morale qui est employé par ou preste des services pour la Société, le fait qu'il soit un associé, un Gérant ou un dirigeant de la Société ne désabillera pas ce Gérant ou dirigeant ou cette société ou entité morale, selon le cas, de percevoir la rémunération appropriée pour ces services.

9. Indemnités aux gérants et Aux dirigeants. Sous réserve des dispositions de la Loi, sauf dans le cas d'une action par ou pour le compte de la Société en vue d'obtenir un jugement en sa faveur, la Société indemniserà un Gérant ou un dirigeant de la Société, un ancien Gérant ou dirigeant de la Société ou une personne qui agit ou qui a agi à la demande de la Société en qualité de Gérant ou dirigeant d'une personne morale dont la Société est ou était un associé ou un créancier, et ses représentants personnels, de tous les coûts, frais et dépenses, en ce compris un montant payé pour transiger une action ou pour se conformer à un jugement, raisonnablement encourus par lui relatifs à toute action civile, pénale ou administrative ou poursuite dont il fait l'objet en raison d'être ou d'avoir été un Gérant ou un dirigeant de cette société, si:

(a) il a agi de façon honnête et de bonne foi afin de servir les meilleurs intérêts de la Société; et

(b) dans le cas d'une action pénale ou administrative ou poursuite qui est exécutée sous forme d'une amende, il a eu les motifs raisonnables de croire que sa conduite était légale.

10. Dirigeants.

10.1 Nomination: Les Gérants doivent, aussi souvent que cela est requis, nommer un Secrétaire et, s'il est recommandable, peuvent, aussi souvent que cela est requis, nommer certains ou tous les dirigeants suivants: un Président (Chairman), un Vice-président (Deputy-Chairman), un Directeur Général (Managing Director), un Président, un ou plusieurs Vice-Président(s), un Trésorier, un ou plusieurs Secrétaire(s) Adjoint(s) ou un ou plusieurs Trésorier(s) Adjoint(s). Deux ou plus de deux des postes susmentionnés peuvent être tenus par la même personne. Dans le cas où et lorsque cette même personne est nommée aux postes de Secrétaire et de Trésorier elle peut, mais ne doit pas nécessairement être connue sous le titre de Secrétaire-Trésorier. Les Gérants peuvent de temps à autre nommer tous autres dirigeants et agents s'ils le jugent nécessaire, qui seront habilités et devront accomplir les fonctions telles qu'elles sont de temps à autre édictées par les Gérants.

10.2 Cessation des fonctions: Un dirigeant sera démis de ses fonctions lorsque:

- (a) il fait faillite, compose avec ses crédeurs ou est déclaré insolvable;
- (b) il s'avère qu'il a perdu l'esprit;
- (c) si par notification écrite à la Société il démissionne de ses fonctions et cette démission entrera en vigueur au moment où elle est envoyée à la Société ou au moment indiqué dans la notification, au plus tard; ou
- (d) s'il est démis de ses fonctions par une résolution des Gérants.

10.3 Rémunération: La rémunération de tous les dirigeants nommés par les Gérants sera déterminée de temps à autre par une résolution des Gérants. Le fait qu'un dirigeant ou employé est un Gérant ou associé de la Société ne le disqualifiera pas de recevoir la rémunération qui lui sera attribuée.

10.4 Pouvoirs et Fonctions: Tous les dirigeants signeront les contrats, documents ou actes écrits qui exigent leur signature respective et devront respectivement accomplir tout pouvoir et fonction découlant de leurs postes respectifs ainsi que tout autre pouvoir ou fonction qui pourrait leur être confié de temps à autre par les Gérants.

10.5 Délégation: Dans le cas d'une absence ou d'une impossibilité d'agir d'un dirigeant de la Société, excepté le Directeur Général (Managing Director), ou pour tout autre raison que les Gérants considèrent suffisante, les Gérants peuvent déléguer tout ou partie des pouvoirs de ce dirigeant à un autre dirigeant ou à un Gérant.

10.6 Président (Chairman): Un Président (Chairman) devra, lorsqu'il est présent, présider toutes les réunions des Gérants ainsi que tout comité de Gérants ou des associés.

10.7 Vice-Président (Deputy Chairman): Lorsque le Président (Chairman) est absent, ne peut ou refuse d'agir, le Vice-Président (Deputy Chairman)(le cas échéant) devra, s'il est présent, présider toute réunion des Gérants ainsi que tout comité de Gérants ou des associés.

10.8 Directeur Général (Managing Director): Un Directeur Général (Managing Director) exercera tout pouvoir et aura toute autorité qui lui seront délégués par les Gérants.

10.9 Président: Un Président sera l'administrateur délégué (Chief Executive Officer) de la Société. Il aura et pourra exercer tous les pouvoirs et accomplir toutes les fonctions d'un Président (Chairman) et d'un Vice-Président (Deputy Chairman) si aucun des deux n'est nommé ou si le Président (Chairman) et le Vice-Président (Deputy Chairman) sont absents, ne peuvent ou refusent d'agir.

10.10 Vice-Président: Un Vice-Président, ou, en cas de pluralité, les Vice-Présidents, dans un ordre de séniorité, auront tous les pouvoirs et exerceront toutes les fonctions du Président dans l'absence, l'incapacité ou le refus d'agir du Président.

10.11 Secrétaire: Le Secrétaire devra convoquer ou assurer la convocation de toute réunion des Gérants, tout comité de Gérants et des associés lorsqu'il lui sera demandé et sera en charge des procès-verbaux de la Société et, sous réserve des dispositions du paragraphe 13.3 ci-après, des registres (autre que les registres comptables) dont il est fait référence dans la Loi.

10.12 Trésorier: Sous réserve des dispositions de toute résolution des Gérants, un Trésorier sera en charge et devra conserver tous les fonds et titres de la Société et devra les déposer au nom de la Société auprès de la banque ou des banques ou auprès de tout autre dépositaire ou tous autres dépositaires déterminés par les Gérants. Il devra garder ou assurer la garde des documents comptables auxquels il est fait référence dans la Loi. Il peut lui être demandé de donner tel titre pour l'exercice fidèle de ses fonctions lorsque les Gérants dans leur discrétion non contrôlée le requièrent mais aucun Gérant ne peut être responsable pour le manquement à la demande d'un tel titre ou pour l'insuffisance d'un tel titre ou pour toute perte découlant d'un manquement par la Société à recevoir une indemnité prévue.

10.13 Secrétaire Adjoint ou Trésorier Adjoint: Le Secrétaire Adjoint ou, en cas de pluralité, les Secrétaires Adjoints, par ordre de séniorité et le Trésorier Adjoint ou, en cas de pluralité, les Trésoriers Adjoints, par ordre de séniorité, devront respectivement exercer toute fonction incombant au Secrétaire et au Trésorier, respectivement, lors de l'absence, l'impossibilité ou refus d'agir du Secrétaire ou du Trésorier, le cas échéant.

10.14 Manager Général ou Manager: Les Gérants peuvent de temps à autre nommer un ou plusieurs Managers Généraux ou Managers et peuvent lui ou leur déléguer des pouvoirs spécifiques pour gérer et diriger l'activité et les affaires de la Société (à l'exception des tâches et des fonctions qui doivent être exercées par les Gérants ou les associés de par

la loi) et employer et décharger les dirigeants et employés de la Société ou leur déléguer toute autorité moindre. Un Manager Général ou Manager doit se conformer à tous ordres légaux qui lui sont donnés par les Gérants et doit, dans la mesure du raisonnable donner à tout ou à chacun des Gérants toute information qu'il requiert en relation avec les affaires de la Société. Tout agent ou employé nommé par le Manager Général ou le Manager peut être démis de ses fonctions par les Gérants.

10.15 Vacance: Si le poste de tout dirigeant de la Société devient vacant pour cause de décès, démission, disqualification ou autre, les Gérants par le biais d'une résolution doivent, dans le cas du Secrétaire, et peuvent, dans le cas de tout autre poste, nommer une personne afin de pourvoir à ce poste vacant.

11. Assemblée des associés.

11.1 Assemblée annuelle: Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse 25 (vingt-cinq) associés, l'assemblée générale annuelle se tiendra (i) soit chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15h00 au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu (ii) soit par des résolutions écrites en vertu de l'article 11.10.

11.2 Assemblées Spéciales: Les assemblées spéciales des associés peuvent être convoquées par ordre du Président (Chairman), du Vice-Président (Deputy Chairman), du Directeur Général (Managing Director), du Président, du Vice-Président ou par ordre des Gérants à toute date et heure et à tout endroit à Luxembourg ou, sous réserve de l'accord de tous les associés ayant un droit de vote, en dehors de Luxembourg.

11.2.1 Les Gérants doivent, à la demande des détenteurs d'au moins cinq pourcent (5%) des parts sociales émises avec droit de vote à l'assemblée réquisitionnée, convoquer l'assemblée des associés et à la suite d'une telle demande les dispositions suivantes entreront en vigueur:

(1) La demande doit indiquer l'objet de l'assemblée et doit être signée par les demandeurs et déposée au siège social de la Société et peut consister en plusieurs documents de format similaire tous signés par un ou plusieurs demandeur(s).

(2) Si les Gérants ne procèdent pas, dans les vingt-et-un (21) jours suivant la date de dépôt de la demande, à la convocation de l'assemblée, les demandeurs ou chacun des demandeurs peuvent eux-mêmes convoquer l'assemblée, mais toute assemblée ainsi convoquée doit être tenue dans les trois (3) mois suivant la date de dépôt de la demande.

(3) Il est considéré que les Gérants n'ont pas dûment convoqué l'assemblée s'ils ne donnent pas la convocation dans les 14 (quatorze) jours suivant le dépôt de la demande.

(4) Toute assemblée convoquée selon ce paragraphe par les demandeurs devra être convoquée aussitôt que possible de la manière selon laquelle les assemblées sont convoquées conformément aux Statuts et à la Loi.

(5) Une demande par des détenteurs conjoints de parts sociales doit être signée par tous ces détenteurs.

11.3 Convocation: Une convocation imprimée, écrite ou dactylographiée indiquant le jour, l'heure et le lieu de l'assemblée sera donné en envoyant la convocation à chaque associé ayant droit de vote à cette assemblée, à chaque Gérant et l'auditeur de la Société (le cas échéant) de la manière indiquée au paragraphe 17.1 des présentes, pas moins de vingt et un (21) jours ou plus de cinquante (50) jours (dans chaque cas exclusif de la date à laquelle la convocation est remise ou envoyée et de la journée pour laquelle un convocation est donné) avant la date de l'assemblée. La convocation à une assemblée au cours de laquelle des affaires spéciales seront traitées doit indiquer (a) la nature de cette affaire de façon suffisamment détaillée pour permettre à l'associé de s'en former un jugement éclairé, et (b) le texte de toute résolution spéciale à soumettre à l'assemblée.

11.4 Renonciation à la Convocation: Un associé et toute autre personne autorisée à assister à une assemblée des associés pourra d'une manière ou d'une autre renoncer à une convocation d'une assemblée des associés et la présence d'une telle personne à une assemblée des associés constituera une renonciation à la notification de convocation de l'assemblée, sauf lorsque cette personne participe à une réunion dans le but exprès de s'opposer à la conduite d'une affaire au motif que l'assemblée n'est pas régulièrement convoquée.

11.5 Votes: Toute question soumise à toute assemblée d'associés doit être décidée en première instance par un vote à main levée sauf si une personne habilitée à voter à l'assemblée a exigé un scrutin.

11.5.1 Lors de chaque assemblée à laquelle il a droit de vote, tout associé, mandataire ou personne autorisée à représenter un associé qui est présent en personne dispose d'une voix par démonstration de main levée. Lors d'un scrutin au cours duquel il a le droit de voter, tout associé, mandataire ou personne habilitée à représenter un associé, sous réserve des Statuts, a une voix pour chaque part sociale détenue par l'associé.

11.5.2 Lors de toute assemblée, sauf si un bulletin de vote est exigé, une déclaration par le président de l'assemblée qu'une résolution a été adoptée ou adoptée à l'unanimité ou par une certaine majorité ou refusée par une majorité particulière est une preuve concluante de ce fait.

11.5.3 Lorsque le Président (Chairman), le Vice-Président (Deputy Chairman), le Président et le Vice-président sont absents, les personnes qui sont présentes et qui sont habilitées à voter choisiront un autre Gérant à titre de président de l'assemblée, mais si aucun Gérant n'est présent ou si l'ensemble des Gérants présents refusent de remplir les fonctions de président, les personnes qui sont présentes et habilités à voter choisiront l'un des leurs comme président.

11.5.4 Un scrutin peut, soit avant ou après tout vote à main levée, être exigé par toute personne habilitée à voter à l'assemblée. Si, à toute assemblée, un scrutin est exigé sur l'élection d'un président ou sur la question de l'ajournement, il sera pris immédiatement, sans ajournement. Si, à toute assemblée, un scrutin est exigé sur toute autre question ou

quant à l'élection des Gérants, le vote aura lieu par scrutin de cette manière et soit à la fois, plus tard au cours la réunion ou après l'ajournement que le président de l'assemblée dirige. Le résultat du scrutin sera censé être la décision de l'assemblée à laquelle le scrutin a été exigé. Une requête de vote par scrutin peut être retirée.

11.5.5 Si deux (2) ou plusieurs personnes détiennent des parts sociales conjointement, l'un de ces détenteurs présent à une assemblée des associés peut, en l'absence de l'autre, voter les parts sociales; mais si deux (2) ou plusieurs de ces personnes qui sont présentes, en personne ou par procuration, votent, ils doivent voter en tant qu'une personne pour les parts sociales qu'ils détiennent conjointement.

11.6 Procurations: Les votes lors des assemblées des associés doivent être donnés soit personnellement ou par procuration ou, dans le cas d'un associé qui est une personne morale ou association, par la personne habilitée par une résolution des Gérants ou de l'organe de ladite personne morale ou association pour le représenter aux assemblées des associés de la Société.

11.6.1 Une procuration sera signée par l'associé ou par son mandataire habilité par écrit et n'est valable que lors de l'assemblée à l'égard de laquelle elle est donné ou à tout ajournement de celle-ci.

11.6.2 Une personne nommée par procuration ne doit pas nécessairement être un associé.

11.7 Ajournement: Le président de toute assemblée peut avec le consentement de l'assemblée ajourner celle-ci de temps à autre à un moment et en un lieu fixé et aucune notification de cet ajournement doit être donnée aux associés, sauf si l'assemblée est ajournée par un ou plusieurs ajournements pour un total de trente (30) jours ou plus dans lequel cas, la convocation à l'assemblée ajournée sera donné comme pour une première assemblée. Toute affaire qui aurait pu être introduite avant ou traitée lors de la première assemblée, conformément à la convocation de celle-ci peut être introduite avant ou traitée à toute assemblée ajournée pour laquelle aucune convocation n'est exigée.

11.8 Quorum: Dans le cas où il n'y a qu'un seul associé de la Société, cet associé constituera une assemblée des associés. La résolution de l'assemblée sera prise par écrit et l'associé signera celle-ci conformément à la Loi.

11.8.1 Dans le cas de pluralité d'associés de la Société, sous réserve de la Loi, un quorum pour délibérer sur l'ordre du jour à toute assemblée des associés sera un nombre d'associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société. Si le quorum est atteint à l'ouverture de toute assemblée des associés, les associés présents ou représentés peuvent procéder à la tenue de l'assemblée, même si le quorum n'est pas maintenu pendant toute l'assemblée. Si le quorum n'est pas présent dans les trente (30) minutes suivant l'heure fixée pour une assemblée des associés, les personnes présentes et ayant droit de vote peuvent ajourner l'assemblée à une heure et un endroit fixés, mais ne peuvent pas délibérer sur une autre point.

11.9 Majorité:

11.9.1 Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que par un vote unanime.

11.9.2 Toutes autres modifications statutaires doivent, sous réserve de toute disposition contraire, être décidées par une majorité en nombre d'associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Toutefois, en aucun cas la majorité n'oblige l'un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

11.9.3 La décision (i) de fusionner ou de procéder à une scission et (ii) de liquider ou de dissoudre la Société, exigera une résolution de la majorité en nombre des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

11.10 Résolution tenant lieu de réunion: Nonobstant les dispositions précédentes des présents Statuts, une résolution écrite signée par tous les associés ayant droit de vote sur cette résolution lors d'une assemblée des associés est, sous réserve de la Loi, aussi valable que si elle avait été adoptée à une assemblée des associés.

12. Parts sociales.

12.1 Affectation et Emission: Sous réserve de la Loi et des Statuts, les parts sociales dans le capital de la Société peuvent être affectées et émises par résolution des associés au moment et aux modalités et conditions et aux personnes ou classes de personnes que les associés déterminent.

12.2 Certificats: Les certificats de parts sociales et la forme de la cession de parts sociales seront (sous réserve de la Loi) sous la forme que les Gérants peuvent approuver par résolution et ces certificats seront signés par un Président (Chairman) ou un Vice-Président (Deputy Chairman) ou un Directeur Général (Managing Director) ou un Président ou un Vice-Président et le Secrétaire ou un Secrétaire Adjoint qui est en fonction au moment de la signature.

12.2.1 Les associés ou tout mandataire désigné par les associés peuvent à leur/sa discrétion enjoindre l'émission d'un nouveau certificat de part sociale remplaçant l'ancien et sur annulation d'un certificat qui a été mutilé ou en remplacement d'un certificat prétendu avoir été perdu, détruit ou pris illicitement, suivant le paiement d'honoraires raisonnables et à de telles conditions quant à l'indemnité, le remboursement des dépenses et la déperdition de preuves et de titre que les Gérants peuvent fixer de temps à autre, que ce soit de façon générale ou dans tout cas particulier.

12.3 Capital Social: Le capital social de Société est fixé à EUR 207.334.448,80 (deux cent sept millions trois cent trente-quatre mille quatre cent quarante-huit Euro et quatre-vingt centimes d'Euro), représenté par cent trente-et-un mille six cent soixante-dix-neuf (131.679) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées. La Société ne peut effectuer aucune offre publique de ses parts sociales.

13. Cession des parts sociales et Obligations.

13.1 Cession: Les parts sociales ou les obligations de la Société peuvent être cédées par un document de cession constitué par écrit signé par le cédant et le cessionnaire.

13.2 Cession aux non-associés: Les parts sociales ne peuvent pas être cédées inter vivos (entre vifs) aux non-associés à moins que les associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social aient approuvé la cession envisagée de ces parts sociales lors d'une assemblée générale.

Les parts sociales ne peuvent être transmises en raison du décès à des non-associés sauf avec l'approbation des associés représentant les trois quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

13.3 Registres: Des registres de parts sociales et d'obligations émises par la Société seront conservés au siège social de la Société.

13.4 Remise des certificats: Sous réserve de la Loi, aucune cession de parts sociales ne sera enregistrée à moins que ou jusqu'à ce que le certificat représentant les parts sociales ou les obligations à céder ait été remis à la Société pour annulation.

13.5 Associé endetté envers la Société: Si cela est prévu ainsi dans les Statuts, la Société a un privilège sur une part sociale enregistrée au nom d'un associé ou de son représentant personnel pour une dette de cet associé envers la Société.

Par l'application de ce privilège les Gérants peuvent refuser de permettre l'enregistrement d'une cession de cette part sociale.

14. Dividendes.

14.1 Les Gérants peuvent de temps à autre par une résolution déclarer des dividendes intérimaires et la Société peut payer des dividendes intérimaires sur les parts sociales émises et en circulation dans le capital de la Société sous réserve des dispositions (le cas échéant) des Statuts et des dispositions applicables de la Loi.

14.2 Au cas où plusieurs personnes seraient enregistrées comme codétenteurs de parts sociales, ces personnes peuvent donner les certificats pour tous les dividendes et les paiements pour le compte des dividendes.

15. Scrutin dans d'autres sociétés. Toutes les parts sociales ou obligations ayant droits de vote dans toute autre société qui sont détenues de temps à autre par la Société peuvent être soumises à un vote à une et à toutes les réunions des associés, ou obligataires (selon les circonstances) de cette autre société et d'une telle façon et par la personne ou les personnes que les Gérants détermineront de temps à autre. Les dirigeants de la Société peuvent pour le compte et au nom de la Société de temps à autre:

- (a) exécuter et émettre des procurations; et
- (b) assurer l'émission des certificats de vote ou autre preuve du droit de vote;

en ces noms qu'ils peuvent déterminer sans nécessité d'une résolution ou de toute autre action par les Gérants.

16. Information disponible aux associés.

16.1 Sauf disposition de la Loi, aucun associé n'aura droit à toute information concernant les détails ou la conduite des affaires de la Société que les Gérants considèrent inopportun de communiquer au public dans l'intérêt de la Société.

16.2 Les Gérants peuvent de temps à autre, sous réserve des droits conférés par la Loi, déterminer si et dans quelle mesure et à quel moment et à quel lieu et sous quelles conditions ou règlements les documents, livres et registres ainsi que les registres comptables de la Société ou de l'un d'entre eux seront disponibles aux associés pour consultation et aucun associé n'aura le droit de consulter tout document ou livre ou registre ou registre comptable de la Société sauf comme conféré par les Statuts ou autorisé par les Gérants ou par une résolution des associés.

17. Convocations.

17.1 Méthode de convocation: Toute convocation ou tout autre document exigé par la Loi ou les Statuts à envoyer à tout associé, obligataire, Gérant ou auditeur peut être remise personnellement ou envoyée par courrier affranchi ou câble ou télex ou fax ou courrier électronique à cette personne à son adresse la plus récente comme indiquée dans les registres de la Société ou à son agent de transfert et à un Gérant à son adresse la plus récente comme indiquée dans les registres de la Société ou dans la dernière convocation déposée selon la Loi, et à l'auditeur à son adresse professionnelle.

17.2 Renonciation à la convocation: Il peut être renoncé à une convocation ou au moment de la convocation et cette convocation peut être abrégée à tout moment avec le consentement par écrit de la personne concernée à ce sujet.

17.3 Convocation non délivrées: Si une convocation ou un document est envoyé à un associé ou obligataire par courrier affranchi conformément à ce paragraphe et la convocation ou le document est retourné à trois (3) occasions consécutives parce que l'associé ou l'obligataire ne peut pas être trouvé, il ne sera pas nécessaire d'envoyer toutes autres convocations ou documents à l'associé ou à l'obligataire jusqu'à ce qu'il informe la Société par écrit de sa nouvelle adresse.

17.4 Parts sociales et obligations enregistrées sous plusieurs noms: Toutes les notifications ou autres documents concernant toutes parts sociales ou obligations enregistrées sous plusieurs noms seront donnés à la personne parmi lesquelles le nom figure en premier dans les registres de la Société et toute notification ou tout autre document ainsi donnés constitueront une notification suffisante ou remise à tous les détenteurs de ces parts sociales ou obligations.

17.5 Personnes qui deviennent habilitées par effet de la loi: Sous réserve de la Loi, toute personne qui par effet de la loi, cède ou qui a droit à toute part sociale par quelque moyen que ce soit est engagée par toute notification ou tout

autre document concernant cette part sociale, qui, avant l'enregistrement de son nom et adresse dans les registres de la Société est dûment donnée à la personne à laquelle son titre à cette part sociale provient.

17.6 Associés défunts: Sous réserve de la Loi, toute notification ou tout autre document délivrés ou envoyés par courrier affranchi ou câble ou télex ou fax ou courrier électronique ou laissés à l'adresse de tout associé telle que cette dernière figure dans les registres de la Société seront, nonobstant le décès de cet associé et sans considération du fait que la Société ait été informée de son décès ou non, considérés comme ayant été notifiés en ce qui concerne les parts sociales qu'il détient (que ces parts sociales soient détenues individuellement ou conjointement) jusqu'à ce qu'une autre personne soit inscrite à sa place dans les registres de la Société comme le détenteur ou l'un des détenteurs de celles-ci et de service sera considérée à toutes fins comme une notification suffisante auprès de ses représentants personnels et de toutes les personnes, le cas échéant, également intéressées par ces parts sociales.

17.7 Signature des notifications: La signature de tout Gérant ou dirigeant de la Société sur toute notification ou document devant être donné par la Société peut être écrite, timbrée, dactylographiée ou numérisée ou en partie écrite, timbrée, dactylographiée ou numérisée.

17.8 Calcul des délais: Lorsqu'une convocation se prolongeant au-delà d'un certain nombre de jours ou de toute autre période est exigée selon les dispositions des Statuts, le jour de l'envoi de la convocation sera, sauf disposition contraire, pris en compte dans ce nombre de jours ou autre période.

17.9 Preuve de la notification: Lorsqu'une notification exigée selon le paragraphe 17.1 des Statuts est remise personnellement au destinataire ou délivrée à son adresse comme mentionné au paragraphe 17.1 des Statuts, la réception sera considérée comme étant au moment de la remise de cette notification.

17.9.1 Dans le cas où cette notification est envoyée par la poste, la notification sera considérée comme ayant été réalisée dans un délai de quarante-huit (48) heures après l'envoi dans la mesure où la notification a été correctement adressée et postée par courrier affranchi.

17.9.2 Lorsque la notification est envoyée par câble ou télex ou fax ou courrier électronique, la réception est considéré comme réalisée à la date à laquelle la notification est envoyée.

17.9.3 Le certificat signé par un dirigeant de la Société ayant été en fonction au moment de la rédaction du certificat ou de tout agent de transfert de parts sociales de toute classe de la Société quant aux faits concernant la remise ou l'envoi de toute notification constituera une preuve de ces faits.

18. Chèques, Traités et Billets à ordre. Tous les chèques, traités ou commandes pour le paiement d'une somme d'argent et tous les billets à ordre et acceptations et lettres de change seront signés par des dirigeants ou personnes et suivant la manière indiquée de temps à autre par les Gérants dans une résolution.

19. Signature des documents juridiques.

19.1 Les contrats, les documents ou les actes rédigés par écrit qui requièrent la signature de la Société peuvent être signés par:

(a) un Président (Chairman), un Vice-Président (Deputy Chairman), un Directeur Général (Managing Director), un Président ou un Vice-Président avec le Secrétaire ou le Trésorier, ou

(b) deux (2) Gérants.

et tous les contrats, documents et actes rédigés par écrit ainsi signés engageront la Société sans autre autorisation ou formalité. Les Gérants auront le pouvoir de nommer au moyen de résolutions tous les dirigeants ou personnes pour le compte de la Société soit de signer des certificats de parts sociales de la Société et les contrats, documents et actes par écrit de manière générale ou de signer des contrats, documents ou actes spécifiques par écrit.

19.1.1 Sous réserve de la Loi

(a) un Président (Chairman), un Vice-Président (Deputy Chairman), un Directeur Général (Managing Director), un Président ou un Vice-Président avec le Secrétaire ou le Trésorier, ou

(b) deux (2) Gérants

seront habilités à signer et exécuter tous les actes juridiques qui peuvent être nécessaires afin de vendre, d'affecter, de céder, d'échanger, de convertir ou de transporter ces parts sociales, stocks, obligations, droits, garanties ou autres titres.

20. Signatures. La signature d'un Président (Chairman), d'un Vice-Président (Deputy Chairman), d'un Directeur Général (Managing Director), d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire, d'un Trésorier, d'un Secrétaire Adjoint ou d'un Trésorier Adjoint ou de tout Gérant ou tout dirigeant ou toute autre personne, nommé en vertu du paragraphe 19 des Statuts par résolution des Gérants peut, si celui-ci ou celle-ci est spécifiquement autorisé par une résolution des Gérants, être imprimée, gravée, lithographiée ou bien être reproduite mécaniquement sur tout certificat de parts sociales de la Société ou contrat, document ou acte par écrit, obligation ou autre titre de la Société signé ou émis par ou au nom de la Société. Tout document ou acte par écrit sur lequel la signature de ce dirigeant ou de cette personne est ainsi reproduite sera considéré comme ayant été signé de la main de ce dirigeant ou de cette personne dont la signature est ainsi reproduite et sera valable à toutes fins comme si ce document ou acte par écrit avait été signé à la main et sans préjudice du fait que

le dirigeant ou la personne dont la signature est ainsi reproduite a cessé d'être en fonction à la date à laquelle ce document ou acte par écrit a été remis ou émis.

21. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier (1^{er}) janvier de chaque année et prendra fin le trente-et-un (31) décembre.

22. Objet.

22.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

22.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique, et en particulier, la Société ne peut pas réaliser une émission publique d'obligations. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et/ou émissions d'instruments de dette, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties et accorder des sûretés en faveur des tiers afin de garantir ses propres obligations ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut également nantir, céder, grever de charges ou bien créer une sûreté sur la totalité ou une partie de ses actifs.

22.3 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

22.4 La Société peut généralement employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, en ce compris, les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

23. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social à Luxembourg commencera à la date de cet acte et se terminera le 31 décembre 2012.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission, avec effet à la date du présent acte, de Frank J. Sixt, Wai Ying Fung, Mary J. Mahabir et Robert W. Weed de leurs fonctions d'administrateurs de la Société et de leur accorder pleine décharge pour l'exécution de leurs mandats à compter de la date de leur nomination en qualité d'administrateurs de la Société jusqu'à la date de leur démission, étant entendu que Richard Waichi Chan, né le 19 juillet 1949 à Hong-Kong, dont l'adresse professionnelle est située au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, n'a pas démissionné de son mandat et qu'il restera gérant de la Société pour une période indéterminée.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes, avec effet immédiat, en qualité de nouveaux gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Thomas G. Geiger, né le 19 février 1967 à Stuttgart (Allemagne) dont l'adresse professionnelle est située au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L1728 Luxembourg;

- Victor Tzar Kuoi Li, né le 1^{er} août 1964 à Hong-Kong, dont l'adresse professionnelle est située au 9th Floor, Cheung Kong Center, 2, Queen's Road Central, Hong Kong; et

- Richard Tzar Kai Li, né le 8 novembre 1966 à Hong-Kong, dont l'adresse professionnelle est située au 38th Floor, Citibank Tower, 3, Garden Road Central, Hong Kong.

En conséquence des résolutions qui précèdent, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Richard Waichi Chan;
- Thomas G. Geigerm;
- Victor Tzar Kuoi Li; et
- Richard Tzar Kai Li.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission de Caribbean Corporate Services Ltd. de son poste actuel de secrétaire de la Société.

Dixième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société au 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg.

Onzième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser tout gérant, chacun agissant individuellement, à (i) prendre, au nom et au nom de la société, toutes les mesures, à leur entière discrétion, qu'elles jugeront nécessaires, requises ou utiles afin de donner effet aux résolutions qui précèdent, y compris, et de manière non exclusive, les dépôts nécessaires auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg et/ou le Registre de Commerce à la Barbade, et la signature de tous les documents, actes, instruments, conventions, avis, prise d'acte, lettres d'entente, mémorandums, déclarations et certificats qui pourraient être accessoires, nécessaires, requis ou utiles à cet égard, en promettant de les ratifier le cas échéant, (ii) accorder sous leur seule signature, au nom et pour le compte de la Société, une procuration à un ou plusieurs tiers à des conditions telles qu'elles, à leur discrétion absolue, estiment appropriées en vue de donner effet aux résolutions qui précèdent, et (iii) négocier, signer, exécuter, en vertu d'accords, de documents, d'actes, d'instruments, de mémorandums, de déclarations et de certificats telles qu'elles l'estiment nécessaires ou utiles en rapport avec les résolutions ci-dessus.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à EUR 7.000,-(sept mille Euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: S. Lecomte, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mars 2012. Relation: LAC/2012/13341. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012038112/1207.

(120051125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Sabadell BS Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.496.

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT-HUIT MARS – ACTE N° 161

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable Sabadell BS Funds SICAV (la «Société»), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B65496, constituée suivant acte reçu le 29 juillet 1998 par Maître Edmond SCHROEDER, alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C numéro 604 du 20 août 1998 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire Maître Paul DECKER en date du 7 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2325 du 17 octobre 2007.

La séance est ouverte à 14 (quatorze) h.30 (trente) heures, sous la présidence de Nicole PIRES, employée, résidant professionnellement à Luxembourg (le «Président»).

Le président désigne comme secrétaire Madame Nicole HOFFMANN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lydie MOULARD, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau est ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

- Les noms des actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles sont enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphés «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

- Le quorum requis par la loi concernant les points à l'ordre du jour est d'au moins cinquante pourcent du capital émis de la Société et les décisions sur ce point devront être adoptées par le vote affirmatif d'au moins deux-tiers des votes émis.

- Toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettre recommandée aux actionnaires en date du 6 mars 2012.

- Il résulte de la liste de présence que sur les 755.950 actions représentant l'intégralité du capital social, 754.812 actions, soit plus de la moitié des actions, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale des actionnaires.

- En conséquence, la présente assemblée générale des actionnaires est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

- L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'objet social de la Société, comme suit:

«L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières ainsi qu'en d'autres valeurs autorisées par la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 dans le cadre de la politique et des restrictions d'investissement déterminées par le Conseil d'Administration dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toute mesure et faire toute opération qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle qu'amendée (la «Loi OPC».)» avec effet au 2 avril 2012.

2. Modification de la loi applicable à la Société, pour la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle qu'amendée avec effet au 2 avril 2012.

3. Modification subséquente des statuts de la Société et refonte des statuts de la Société afin de (i) prendre en compte certaines mises à jour légales et prudentielles et (ii) améliorer la formulation avec effet au 2 avril 2012.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée des actionnaires, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier, avec effet au 2 avril 2012, l'article 3 des statuts de la Société afin de changer l'objet social. L'article 3 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

«L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières ainsi qu'en d'autres valeurs autorisées par la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 dans le cadre de la politique et des restrictions d'investissement déterminées par le Conseil d'Administration dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toute mesure et faire toute opération qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle qu'amendée (la «Loi OPC».)»

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier de la loi applicable à la Société, et de ratifier la soumission de la Société, avec effet au 2 avril 2012, à la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle qu'amendée.

Troisième résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée des actionnaires décide de modifier les statuts de la Société et de refondre les statuts de la Société afin de (i) prendre en compte certaines mises à jour légales et prudentielles et d'(ii) améliorer la formulation avec effet au 2 avril 2012. En conséquence, les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

STATUTS

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination Sabadell BS Funds SICAV.

Art. 2. La Société est établie pour une période illimitée à partir de sa constitution. Elle peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents statuts, tel que prévu par l'article 29 ci-dessous.

Art. 3. L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières ainsi qu'en d'autres valeurs autorisées par la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 dans le cadre de la politique et des restrictions d'investissement déterminées par le Conseil d'Administration dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toute mesure et faire toute opération qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle qu'amendée (la «Loi OPC»).

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, malgré ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital de la Société est représenté par des actions sans mention de valeur nominale et sera à tout moment égal à l'actif net total de la Société tel que défini par l'article 23 des présents statuts.

Le capital minimum de la Société est celui prévu par la loi, soit un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000).

Le Conseil d'Administration est autorisé à tout moment à émettre des actions entièrement libérées conformément à l'article 24 des présents statuts, à un prix égal à la valeur nette ou aux valeurs nettes respectives par action déterminées conformément à l'article 23 des présents statuts, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou directeur de la Société ou à toute autre personne la charge d'accepter les souscriptions à ces actions.

Des fractions d'actions peuvent être émises à la demande des actionnaires.

Les fractions d'actions ne bénéficient pas du droit de vote, mais participent au produit de liquidation et de distribution.

Ces actions peuvent, au choix du Conseil d'Administration, appartenir à des classes d'actions différentes, correspondant à des compartiments distincts de l'actif. Les produits de l'émission des actions de chaque classe d'actions seront investis, conformément à l'article 3 des présents statuts, dans des compartiments d'actif dont les valeurs mobilières ou autres avoirs correspondront à des zones géographiques, des secteurs industriels, des zones monétaires, ou à un type spécifique d'actions ou obligations à déterminer par le Conseil d'Administration pour chacune des classes d'actions.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque compartiment et à chacune des classes d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en EUR, convertis en EUR, le capital étant égal au total des avoirs nets de tous les compartiments.

L'assemblée générale des actionnaires peut, conformément à l'article 29 des présents statuts, réduire le capital de la Société par l'annulation des actions d'une classe d'actions déterminée et rembourser aux actionnaires de cette classe d'actions l'intégralité de la valeur nette de ces actions, à condition que les exigences relatives au quorum et à la majorité nécessaires à la modification des statuts soient remplies pour les actions de cette classe d'actions déterminée.

Art. 6. Les actions sont émises sous forme nominative ou au porteur. Si un propriétaire d'actions au porteur demande l'échange de ses certificats contre des certificats de forme différente, ou leur conversion en actions nominatives, le coût d'un tel échange lui sera mis à charge. Le coût de l'échange d'actions nominatives en actions au porteur sera également mis à charge du propriétaire d'actions nominatives.

Pour les actionnaires ayant demandé une inscription nominative dans le registre tenu à cet effet par l'agent enregistreur, aucun certificat représentatif de leurs actions ne sera émis sauf à la demande expresse de leur part. A la place l'agent enregistreur émettra une confirmation d'inscription dans le registre. Si un titulaire d'actions nominatives désire que plus d'un certificat soit émis pour ses actions, le coût des certificats additionnels pourra être mis à charge de cet actionnaire. Les certificats seront signés par deux administrateurs.

Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Toutefois, l'une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration; dans ce cas, elle doit être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans des formes qui seront déterminées par le Conseil d'Administration.

Les actions ne seront émises que sur acceptation de la souscription. Dès paiement du prix conformément à l'article 24 des présents statuts, des certificats d'actions définitifs seront remis sans délai aux souscripteurs.

Le paiement de dividendes se fera, pour les actions nominatives, à l'adresse portée au registre des actionnaires, et pour les actions au porteur sur présentation du coupon à l'agent ou aux agents désignés à cet effet par la Société.

Toutes les actions autres que celles au porteur émises par la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il l'a indiqué à la Société, le nombre, le compartiment et la classe d'actions nominatives qu'il détient et le montant payé sur chacune de ces actions. Tout transfert d'une action nominative sera inscrit au registre des actions, pareille inscription devant être signée par un

ou plusieurs directeurs ou fondés de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par le conseil d'administration.

Le transfert d'actions au porteur se fera par la délivrance du titre. Le transfert d'actions nominatives se fera (a) si des certificats ont été émis, par l'inscription par la Société du transfert à effectuer, à la suite de la remise à la Société des certificats représentant ces actions, ensemble avec tout autre document de transfert exigés par la Société, et (b) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires.

Tout actionnaire désirant obtenir des certificats d'actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite également sur le registre des actions.

Au cas où un tel actionnaire ne fournirait pas d'adresse à la Société, mention pourra en être faite au registre des actions, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être celle du siège social de la Société ou telle autre adresse qui sera fixée par la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire. L'actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actions par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse qui pourra être fixée par la Société.

Art. 7. Lorsqu'un actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions prévues par la loi et à celles que la Société déterminera, sans préjudice de toute forme de garantie que la Société pourra choisir. Dès l'émission du nouveau certificat, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus aucune valeur.

La Société peut, à son gré, mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou d'un nouveau certificat et de toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec cette émission et inscription au registre ou avec la destruction de l'ancien certificat.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, l'adresse du premier nommé seulement sera insérée et toutes communications seront envoyées seulement à cette adresse.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra édicter des restrictions qu'il juge utiles, en vue de s'assurer qu'aucune action de la Société ne sera acquise ou détenue par (a) une personne en infraction avec les lois ou les exigences d'un pays ou autorité gouvernementale ou (b) toute personne dont la situation, à l'avis du Conseil d'Administration, pourrait amener la Société à encourir des charges d'impôt ou d'autres désavantages qu'autrement elle n'aurait pas encourus.

Art. 9. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les résolutions prises à une telle assemblée s'imposeront à tous les actionnaires de la Société, indépendamment du compartiment ou de la classe d'actions qu'ils détiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour passer, faire passer ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Dans le cas cependant où les décisions à prendre concernent uniquement les droits particuliers des actionnaires d'un compartiment ou d'une classe d'actions, celles-ci devront être prises par une assemblée représentant les actionnaires du compartiment ou de la classe d'actions concerné(e).

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 15.00 heures et pour la première fois en 1999. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 11. Les avis de convocation et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société sont régis par les dispositions légales en la matière.

Toute action, quelle que soit le compartiment ou la classe d'actions à laquelle elle appartient, et quelle que soit la valeur nette par action dans ce compartiment ou cette classe d'actions, donne droit à une voix, sauf dispositions contraires dans les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication écrite, une autre personne comme son mandataire.

Sauf disposition contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des votes exprimés, qui, pour éviter tout doute, ne doivent pas inclure les abstentions, votes nuls, ni votes blancs.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

Art. 12. Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires.

S'il existe des actions au porteur, l'avis sera encore publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations de Luxembourg, dans un journal luxembourgeois, et dans tels autres journaux que le Conseil d'Administration décidera.

Une assemblée générale des actionnaires doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du Conseil d'Administration. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir le Conseil d'Administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

Art. 13. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins; les membres du Conseil d'Administration n'auront pas besoin d'être des actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale annuelle pour une période d'un an se terminant à la prochaine assemblée annuelle et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 14. Le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra désigner également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui dressera les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, l'assemblée générale ou le Conseil d'Administration désigneront à la majorité des actionnaires ou administrateurs présents un autre administrateur pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par courrier ou par télécopie de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, par courrier ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire. Les administrateurs peuvent également voter par écrit, par courrier ou par télécopie.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être spécifiquement autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux administrateurs sont présents ou représentés à une réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y aurait égalité des voix pour et contre une décision, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Les décisions du Conseil d'Administration peuvent également être prises par résolutions circulaires.

Le Conseil d'Administration, s'il y a lieu, nommera les directeurs et fondés de pouvoir de la Société, dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion, à des personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être des administrateurs.

Art. 15. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par l'administrateur qui aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par ce président, ou par le secrétaire, ou par deux administrateurs.

Art. 16. En vue du présent article et des présents statuts, les termes suivants sont définis comme suit:

«directive 2009/65/CE»: la directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières;

«Etat membre»: un Etat membre de l'Union Européenne. Sont assimilés aux Etats membres de l'Union Européenne les Etats parties à l'Accord sur l'Espace économique européen autres que les Etats membres de l'Union Européenne, dans les limites définies par cet accord et les actes y afférents;

«instruments du marché monétaire»: des instruments habituellement négociés sur le marché monétaire, qui sont liquides et dont la valeur peut être déterminée avec précision à tout moment;

«OPC»: organismes de placement collectif;

«OPCVM»: organismes de placement collectif en valeurs mobilières en vertu de la directive 2009/65/CE;

«parts»: les parts d'un organisme qui revêt la forme contractuelle (fonds commun de placement géré par une société de gestion) et également les actions d'un organisme qui revêt la forme statutaire (société d'investissement);

«pays tiers»: un Etat autre qu'un Etat membre;

«porteur de parts»: vise les porteurs de parts dans les organismes qui revêtent la forme contractuelle (fonds commun de placement gérés par une société de gestion) et également les actionnaires dans les organismes qui revêtent la forme statutaire (sociétés d'investissement);

«valeurs mobilières»:

- les actions et autres valeurs assimilables à des actions («actions»),
- les obligations et les autres titres de créance («obligations»),
- toutes les autres valeurs négociables donnant le droit d'acquérir de telles valeurs mobilières par voie de souscription ou d'échange,

à l'exclusion des techniques et des instruments.

Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer la politique d'investissement pour les investissements concernant chaque compartiment ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement prévues par les lois et règlements ou celles prévues et adoptées par le Conseil d'Administration pour les investissements de chaque compartiment.

Le Conseil d'Administration a notamment le pouvoir de choisir les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et toutes autres valeurs autorisées par la Partie I de la Loi OPC dans lesquelles les investissements seront faits.

Dans les limites de ces restrictions, le Conseil d'Administration pourra décider que les avoirs de chaque compartiment seront investis:

(i) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire cotés ou négociés sur un marché réglementé au sens de la directive 2004/39/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les marchés d'instruments financiers;

(ii) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché d'un Etat membre, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public;

(iii) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une des bourses de valeurs situées dans les Etats qui ne font pas partie de l'Union Européenne: tous les pays d'Amérique, d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Océanie;

(iv) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public et fournissant des garanties comparables aux marchés précédents d'un des Etats suivants: tous pays d'Amérique, d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Océanie;

(v) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, pour autant que la demande d'admission soit introduite à la cote officielle d'une des bourses de valeurs spécifiées ci-dessus (i) ou (iii) ou à un des autres marchés réglementés, en fonctionnement régulier, reconnus et ouverts au public spécifiés ci-dessus sub (ii) ou (iv), et que l'admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission.

(vi) jusqu'à 100% des actifs nets de chaque compartiment en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'Union Européenne, ses collectivités publiques territoriales, par un autre Etat membre de l'OCDE, par certains Etats non-membres de l'OCDE (tels qu'indiqués dans le prospectus de la Société), ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres, à condition que ces valeurs et instruments appartiennent à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs et instruments appartenant à une émission puissent excéder 30% du montant total.

(vii) en actions ou parts d'OPCVM agréés conformément à la directive 2009/65/CE et/ou d'autres organismes de placement collectif («OPC») tels que définis par la directive 2009/65/CE, qu'ils se situent ou non dans un Etat membre, et dans les limites déterminées par la réglementation en vigueur et le prospectus de la Société.

(viii) en titres émis par un ou plusieurs autres compartiments de la Société, sous les conditions prévues par la loi OPC et le prospectus de la Société.

(ix) en tous autres valeurs, instruments et dépôts, dans les limites déterminées par le Conseil d'Administration sous l'observation des restrictions prévues par la loi et la réglementation en vigueur.

Aucune commission d'émission, d'acquisition, de remboursement ou de rachat ne peut être mise à charge de la Société lorsque les opérations porteront sur des actions/parts d'un OPC avec lequel la Société est liée dans le cadre d'une

communauté de gestion ou de contrôle. Par ailleurs, aucune commission de gestion ou de conseil ne peut non plus être prélevée sur la portion des avoirs qui sont investis dans de tels OPC.

Dans les limites prévues par la Loi OPC, un compartiment de la Société peut agir comme fonds nourricier, c'est-à-dire investir ses avoirs dans (i) un autre OPCVM ou un/des compartiment(s) de celui-ci; (ii) un ou plusieurs autre(s) compartiment(s) de la Société, dans les conditions prévues par le Prospectus de la Société.

Art. 17. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'ils en seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés.

L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là-même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera pas et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme «intérêt personnel» tel qu'énoncé dans la phrase précédente, ne s'appliquera pas à toute relation ou intérêt en une quelconque matière, décision ou transaction concernant la banque dépositaire de la Société ou l'une de ses filiales directes ou indirectes ou toute autre société ou entité que le conseil d'administration pourra déterminer de temps à autre.

Art. 18. La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action ou procès auquel il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareille action ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société obtient confirmation par son avocat conseil que l'administrateur à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit décrit ci-avant à indemnisation n'exclura pas d'autres droits individuels dans le chef de ces personnes.

Art. 19. La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou plusieurs fondés de pouvoir auxquels des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 20. Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un réviseur d'entreprises. Le réviseur d'entreprises sera nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société pour une période d'un an, et jusqu'à l'élection de son successeur.

Il peut être mis fin à la nomination du réviseur d'entreprise avant son terme uniquement pour raison sérieuse. La rémunération du réviseur doit être approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 21. Selon les modalités fixées ci-après, la Société a à tout moment le pouvoir de racheter ses propres actions dans les seules limites imposées par la loi.

Tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société. La demande de rachat doit être accompagnée du ou des certificats d'actions en bonne et due forme et des pièces nécessaires pour opérer leur transfert avant que le rachat ne puisse être pris en compte. Le paiement sera effectué au plus tard dix jours ouvrables après la date à laquelle a été fixée la valeur nette applicable.

Le prix de rachat sera égal à la valeur nette de chaque action du compartiment ou de la classe d'actions en question, telle que celle-ci sera déterminée suivant les dispositions de l'article 23 ci-après moins telles commissions qui seront prévues dans le prospectus de la Société. Toute demande de rachat doit être présentée par l'actionnaire par écrit au siège social de la Société à Luxembourg, ou auprès de toute autre personne ou entité juridique désignée par la Société comme mandataire pour le rachat des actions. Toute demande de rachat est irrévocable, sauf en cas de suspension du calcul de la valeur nette des actions.

Les actions rachetées par la Société seront annulées.

Tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses actions en actions d'une autre classe d'actions à un prix égal aux valeurs nettes respectives des actions des différentes classe d'actions, établies au même Jour d'Évaluation, étant entendu que le Conseil d'Administration peut imposer des restrictions concernant, inter alia, la fréquence des conversions, et peut les soumettre au paiement de frais dont il déterminera le montant.

Toute demande de conversion doit être présentée par l'actionnaire par écrit au siège social de la Société à Luxembourg, ou auprès de toute autre personne ou entité juridique désignée par la Société comme mandataire pour la conversion des actions. Toute demande de conversion est irrévocable, sauf en cas de suspension du calcul de la valeur nette des actions.

Art. 22. La valeur nette des actions de la Société ainsi que le prix d'émission et de rachat seront déterminés, pour les actions de chaque classe d'actions, périodiquement par la Société, mais en aucun cas moins de deux fois par mois, comme le conseil d'administration le déterminera (le jour de la détermination de la valeur nette des avoirs est désigné dans les présents statuts comme «Jour d'Évaluation»), étant entendu que si un tel Jour d'Évaluation tombe sur un jour considéré comme férié par les banques à Luxembourg, le Jour d'Évaluation sera le premier jour ouvrable suivant le jour férié.

La Société pourra suspendre la détermination de la valeur nette des actions d'une ou plusieurs classes d'actions, l'émission et le rachat des actions de cette classe d'actions, ainsi que la conversion à partir de ces actions et en ces actions,

a) pendant toute période pendant laquelle une des principales bourses de valeurs ou autres marchés auxquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuables à une classe d'actions donnée sont cotés, est fermé en dehors d'une période de congé, ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues;

b) lors de l'existence d'une situation qui constitue une situation d'urgence et de laquelle il résulte que la Société ne peut pas normalement disposer de ses avoirs, attribuables à une classe d'actions donnée, ou les évaluer correctement;

c) lorsque les moyens de communication, qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements d'une classe d'actions donnée ou le prix courant des valeurs sur une bourse, sont hors de service;

d) pendant toute période où la Société est incapable de rapatrier des fonds en vue d'effectuer des paiements à la suite du rachat d'actions, ou pendant laquelle un transfert de fonds impliqués dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou paiements dus à la suite du rachat de ces actions, ne peut être effectué, à l'avis des administrateurs, à un cours de change normal;

e) à la suite de la suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire par action/part, des souscriptions, rachats, et/ou conversions d'actions/parts émises dans un fonds maître dans lequel le compartiment investit en tant que fonds nourricier;

f) pendant toute période où les indices sous-jacents à des contrats dérivés qui peuvent être conclus par les compartiments de la Société ne sont pas compilés ou publiés;

g) pendant toute période où, pour toute raison, le prix de tout investissement détenu par la Société, en particulier les instruments dérivés, ne peut pas être établi avec précision ou promptement;

h) pour toute autre raison rendant impossible ou impraticable la détermination de la valeur d'une portion des investissements de la Société ou de tout compartiment de celle-ci; ou

i) si, dans des circonstances exceptionnelles, le conseil d'administration décide que la suspension de la valeur nette d'inventaire est dans l'intérêt des actionnaires de la Société ou d'un compartiment de celle-ci.

Pareille suspension sera publiée par la Société et sera notifiée aux actionnaires demandant le rachat ou la conversion d'actions par la Société au moment où ils feront la demande définitive par écrit.

Pareille suspension, concernant une classe d'actions, n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette, l'émission, le rachat et la conversion des actions des autres classes d'actions.

Art. 23. La valeur nette des actions, pour chaque compartiment de la Société, s'exprimera en EUR ou en telle autre devise à déterminer pour tout compartiment déterminée par le Conseil d'Administration, par un montant par action.

Elle sera déterminée à chaque Jour d'Évaluation, en divisant les avoirs nets de la Société correspondant à chaque compartiment, constitués par les avoirs de la société correspondant à ce compartiment moins les engagements attribuables à ce compartiment, par le nombre d'actions émises dans ce compartiment tenant compte, le cas échéant, de la ventilation des avoirs nets correspondant à ce compartiment entre les actions de distribution et les actions de capitalisation émises dans ce compartiment. Le prix ainsi obtenu sera arrondi vers le haut au centième entier le plus proche de la devise de la classe concernée.

L'évaluation des avoirs des différentes catégories/sous-catégories se fera de la manière suivante:

A. Les avoirs de la Société comprendront:

a) toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts échus;

b) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché);

c) tous les titres, parts, actions, obligations, droits d'option ou de souscription et autres investissements, valeurs mobilières et instruments du marché monétaire qui sont la propriété de la Société;

d) tous les instruments financiers dérivés.

e) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres (la Société pourra toutefois faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telle que la négociation ex-dividende ou ex-droit);

f) tous les intérêts échus produits par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;

g) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties, à condition que ces dépenses préliminaires puissent être déduites directement du capital de la Société;

h) tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient y compris les dépenses payées d'avance.

L'évaluation de ces avoirs sera déterminée de la façon suivante:

1) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera adéquat à la Société en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

2) L'évaluation de toute valeur mobilière et instrument du marché monétaire négocié ou coté sur une bourse de valeurs sera effectuée sur la base du dernier cours connu à moins que ce cours ne soit pas représentatif.

3) L'évaluation de toute valeur mobilière et instrument du marché monétaire négocié sur un autre marché réglementé sera effectuée sur la base du dernier prix disponible au Jour d'Évaluation en question.

4) Dans la mesure où des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire détenus en portefeuille au Jour d'Évaluation, ne sont pas négociés ou cotés sur une bourse ou sur un autre marché réglementé ou, si pour des valeurs cotées ou négociées sur une bourse ou un autre marché réglementé, le prix déterminé conformément au sous-paragraphe 2) ou 3) n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, instrument du marché monétaire ou instruments financiers, ceux-ci seront évalués sur base de la valeur probable de réalisation laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi.

5) Les instruments du marché monétaire ayant une échéance résiduelle inférieure à un an sont évalués de la façon suivante (évaluation linéaire): le cours déterminant pour ces investissements sera adapté progressivement au cours de remboursement en partant du cours net d'acquisition et en maintenant constant le rendement qui en résulte. En cas de changement notable des conditions de marché, la base d'évaluation des instruments du marché monétaire sera adaptée aux nouveaux rendements du marché.

6) Les instruments financiers dérivés sont évalués au dernier cours connu aux bourses ou marché réglementé à cet effet ou, dans le cas de contrats de swaps de taux d'intérêt, au dernier taux connu sur les marchés où ces contrats ont été conclus.

7) L'évaluation des OPCVM et autres OPC sera effectuée sur base de la dernière valeur d'inventaire disponible des OPCVM et autres OPC sous-jacents.

8) Si, à la suite de circonstances particulières, une évaluation sur la base des règles qui précèdent devenait impraticable ou inexacte, d'autres critères d'évaluation généralement admis et vérifiables pour obtenir une évaluation équitable seraient appliqués.

B. Les engagements de la Société sont censés comprendre:

a) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles, à l'exception de ceux qui sont dus à une filiale de la Société,

b) tous les frais d'administration; notamment les frais d'exploitation (à l'inclusion des émoluments du gestionnaire et des émoluments et de certaines dépenses des administrateurs, de la banque dépositaire, de la société de gestion, du réviseur d'entreprises, des conseillers juridiques, ainsi que des coûts de l'impression et de la distribution des rapports annuels et semestriels et du prospectus et tout document d'informations clés aux investisseurs), les commissions de courtage, les impôts payables par la Société ainsi que les frais d'inscription de la Société et du maintien de cette inscription auprès de toutes les autorités gouvernementales et de la cotation en bourse des actions de la Société; les frais et dépenses en rapport avec la constitution de la Société, avec la préparation et la publication du prospectus et de tout document d'informations clés aux investisseurs, avec l'impression, des certificats représentatifs des actions de la Société et avec l'admission de ces actions de la Société à la Bourse de Luxembourg.

c) toutes les obligations connues échues ou non échues, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en biens, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés lorsque le jour d'évaluation coïncide avec la date à laquelle se fera la détermination de la personne qui y a, ou aura droit,

d) d'une réserve appropriée pour impôts courus jusqu'au jour d'évaluation et fusée par le Conseil d'Administration et d'autres réserves autorisées ou approuvées par le Conseil d'Administration,

e) toutes autres obligations de la Société de quelque nature que ce soit à l'exception des engagements représentés par les moyens propres de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au prorata des fractions de cette période.

C. Les administrateurs établiront pour chaque compartiment, une masse distincte d'avoirs de la manière suivante:

a) Les produits résultant de l'émission des actions de chaque classe d'action de ce compartiment seront attribués, dans les livres de la Société, à la masse des avoirs établie pour cette classe, et les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à cette classe seront attribués à cette masse d'avoirs conformément aux dispositions du présent article;

b) si un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la Société, à la même masse à laquelle appartient l'avoir dont il découlait; à chaque réévaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la masse à laquelle cet avoir appartient;

c) lorsque la Société supporte un engagement qui est en relation avec un avoir d'une masse déterminée ou en relation avec une opération effectuée en rapport avec un avoir d'une masse déterminée, cet engagement sera attribué à la masse en question;

d) au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne pourrait pas être attribué à une masse déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les masses au prorata des valeurs nettes des différents compartiments; étant entendu que tous les actifs concernant un compartiment spécifique d'actions sont redevables seulement des dettes et obligations en relation avec ce compartiment;

e) à la suite du paiement de dividendes aux propriétaires d'actions de distribution, d'une classe, la valeur d'actif net de cette classe attribuable à ces actions de distribution sera réduite du montant de ces dividendes.

f) Au cas où deux ou plusieurs sous-classes seraient créées au sein d'une classe d'actions, conformément à ce qui est décrit dans l'article 5 ci-dessus, les règles d'allocation déterminées ci-dessus s'appliqueront mutatis mutandis à chaque sous-classe.

D. Pour les besoins de cet Article:

a) chaque action de la Société qui sera en voie d'être rachetée suivant l'article 21 ci-avant, sera considérée comme action émise et existante jusqu'à la clôture du jour d'évaluation s'appliquant au rachat de telle action et sera, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérée comme engagement de la Société;

b) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société exprimés autrement qu'en EUR ou dans la devise du compartiment auquel ils appartiennent, seront convertis en EUR ou en la devise de ce compartiment en tenant compte des cours de change en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la valeur nette des actions; et

c) il sera donné effet, au Jour d'Évaluation, à tout achat ou vente de valeurs mobilières contractés par la Société, dans la mesure du possible.

Art. 24. Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action auquel pareilles actions seront offertes et émises, sera égal à la valeur nette telle qu'elle est définie dans les présents statuts pour le compartiment ou la classe d'actions en question, plus telles commissions qui seront prévues dans les documents relatifs à la vente, le prix ainsi obtenu étant arrondi vers le haut au centième entier le plus proche de la devise du compartiment ou de la classe concerné(e)

Toute rémunération à des agents intervenant dans le placement des actions sera payée par cette commission. Le prix ainsi déterminé sera payable au plus tard cinq jours ouvrables après la date à laquelle la valeur nette d'inventaire applicable aura été déterminée.

Art. 25. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année. Le premier exercice a débuté à la date de constitution de la société et s'est terminé le 31 décembre 1998. Les comptes de la Société seront exprimés en Euro. Au cas où il existerait différentes classes d'actions, telles que prévues à l'article 5 des présents statuts, et si les comptes de ces classes sont exprimés en monnaies différentes, ces comptes seront convertis en Euro et additionnés en vue de la détermination des comptes de la Société.

Art. 26. L'assemblée générale des actionnaires décidera, sur proposition du Conseil d'Administration, pour chaque classe d'actions de l'usage à faire du solde du revenu net annuel des investissements. La distribution du revenu net des investissements, tel qu'énoncé ci-dessus, pourra se faire indépendamment de tous gains ou pertes en capital réalisés ou non réalisés. En plus, les dividendes peuvent inclure une distribution de capital pourvu qu'après distribution, les avoirs nets de la Société soient supérieurs au capital minimum tel que décrit à l'article 5 des présents statuts. La nature de la distribution doit être révélée (capital ou revenus).

Toute résolution de l'assemblée générale des actionnaires, décidant la distribution de dividendes aux actions d'un compartiment ou d'une classe d'actions devra être préalablement approuvée par les actionnaires de ce compartiment ou de cette classe d'actions votant à la même majorité qu'indiquée à l'article 11.

Des dividendes intérimaires peuvent être payés pour les actions d'un compartiment ou d'une classe d'actions par décision du conseil d'administration.

Les dividendes peuvent être payés dans la monnaie du compartiment concerné ou en toute autre monnaie désignée par le Conseil d'Administration, et seront payés en temps et lieu à déterminer par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut librement déterminer le cours d'échange applicable pour convertir les dividendes dans la monnaie de paiement.

Tout dividende déclaré qui n'aura pas été réclamé par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamé et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Art. 27. La Société pourra conclure un contrat avec une société de gestion, aux termes duquel ladite société de gestion conseillera et assistera notamment la Société dans ses investissements.

Art. 28. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider la liquidation pure et simple d'un ou plusieurs compartiments.

Sauf décision contraire du Conseil d'Administration, la Société peut, en attendant la mise à exécution de la décision de liquidation, continuer à racheter ou convertir les actions du compartiment dont la liquidation est décidée en tenant compte des frais de liquidation mais sans aucune commission de rachat telle que prévue dans le prospectus.

Le Conseil d'Administration pourra également proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires, à tout moment, la liquidation d'un compartiment. Il pourra proposer aux actionnaires de ce compartiment soit le rachat de leurs actions,

soit la conversion de ces actions en actions d'un autre compartiment. En cas de liquidation du compartiment, toute action de ce compartiment donne droit à un prorata égal du produit de liquidation de ce compartiment. L'assemblée des actionnaires du compartiment concerné décidera donc de la liquidation dudit compartiment où aucun quorum de présence est exigé et la décision de liquidation doit être approuvée à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés à cette assemblée.

La liquidation du dernier compartiment restant dans la Société entraînera la liquidation de la Société en vertu de l'article 145(1) de la Loi OPC.

Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de procéder à une fusion (au sens de la Loi OPC) de la Société ou de l'un de ses compartiments, en tant qu'OPCVM ou compartiment absorbé ou absorbeur, suivant les conditions et procédures prévues par la Loi OPC, en particulier concernant le projet de fusion et les informations à fournir aux actionnaires, comme suit:

Fusion de la Société:

Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de procéder à une fusion de la Société, en tant qu'OPCVM absorbé ou absorbeur, avec:

- Un autre OPCVM luxembourgeois ou étranger (le «Nouvel OPCVM»); ou
- Un compartiment de celui-ci,

et de redésigner les actions de la Société comme des actions de ce Nouvel OPCVM ou du nouveau compartiment de celui-ci.

Au cas où la Société est l'OPCVM absorbeur (au sens de la Loi OPC), seul le Conseil d'Administration décidera de la fusion et de sa date de prise d'effet.

Au cas où la Société est l'OPCVM absorbé (au sens de la Loi OPC), et par conséquent, cesse d'exister, l'assemblée générale des actionnaires doit approuver et décider de la date de prise d'effet de la fusion par une résolution adoptée (i) avec un quorum de présence d'au moins 50% du capital social de la Société et (ii) à la majorité qualifiée de 2/3 au moins des actionnaires présents ou représentés à cette assemblée.

Fusion de compartiments:

Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de procéder à une fusion de tout compartiment, en tant que compartiment absorbé ou absorbeur, avec:

- Un autre compartiment existant de la Société ou un autre compartiment d'un Nouvel OPCVM (le «Nouvel Compartiment»); ou
- Un Nouvel OPCVM,

et de redésigner les actions du compartiment concerné comme des actions du Nouvel OPCVM ou du Nouveau Compartiment.

Nonobstant les dispositions ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires peut décider de procéder à une fusion (au sens de la Loi OPC) de la Société ou de l'un de ses compartiments, en tant qu'OPCVM ou compartiment absorbé ou absorbeur, suivant les conditions et procédures prévues par la Loi OPC, en particulier concernant le projet de fusion et les informations à fournir aux actionnaires, comme suit:

Fusion de la Société:

L'assemblée générale des actionnaires peut décider de procéder à une fusion de la Société, en tant qu'OPCVM absorbé ou absorbeur, avec:

- Un Nouvel OPCVM; ou
- Un compartiment de celui-ci,

et de redésigner les actions de la Société comme des actions de ce Nouvel OPCVM ou du nouveau compartiment de celui-ci.

La décision de fusion doit être adoptée par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution adoptée (i) avec un quorum de présence d'au moins 50% du capital social de la Société et (ii) à la majorité qualifiée de 2/3 au moins des actionnaires présents ou représentés à cette assemblée.

Fusion de compartiment:

L'assemblée générale des actionnaires peut également décider de procéder à une fusion de l'un des compartiments de la Société, en tant que compartiment absorbé ou absorbeur, avec:

- Un Nouvel OPCVM; ou
- Un Nouveau Compartiment,

par une résolution adoptée (i) avec un quorum de présence d'au moins 50% du capital social de la Société et (ii) à la majorité qualifiée de 2/3 au moins des actionnaires présents ou représentés à cette assemblée.

Dans tous les cas de fusion tels que décrits ci-dessus, les actionnaires auront dans tous les cas le droit d'exiger, sans frais autres que ceux retenus par l'OPCVM pour couvrir les coûts de désinvestissement, le rachat ou le remboursement de leurs parts ou, lorsque c'est possible, leur conversion en parts d'un autre OPCVM poursuivant une politique de placement similaire et géré par la même société de gestion ou par toute autre société avec laquelle la société de gestion

de la Société est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une importante participation directe ou indirecte, tel que prévu par la Loi OPC.

Les coûts juridiques, des services de conseil ou administratifs associés à la préparation et à la réalisation de la fusion ne peuvent pas être mis en charge de la Société ni de ses actionnaires.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Le produit net de liquidation de chaque compartiment sera distribué et ventilé par les liquidateurs aux actionnaires de chaque compartiment en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans ce compartiment.

Art. 29. Les présents statuts peuvent être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise. Toute modification affectant les droits des actionnaires d'un compartiment ou d'une classe d'actions par rapport à ceux des autres compartiments ou classes d'actions, sera soumise aux exigences de quorum et de majorité requises par la loi luxembourgeoise dans ce compartiment ou cette classe d'actions.

Art. 30. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance à 15 (quinze) heures.

Frais - Evaluation

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la Société.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.400,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: N. PIRES, N. HOFFMANN, L. MOULARD, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 30 mars 2012. Relation: RED/2012/411. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 30 mars 2012.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012039430/628.

(120052329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

LUNAV S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 149.958.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société LUNAV S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Madame Marie BOURLOND.

Luxembourg, le 06 mars 2012.

Pour: LUNAV S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2012029644/19.

(120038134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Palm Industries Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 109.693.

1. Démission du conseil d'administration à partir du 31 décembre 2011:

- Madame Géraldine LOPEZ
- Monsieur Dominique DELABY
- CA Consulting International Sa

2. Démission du commissaire à partir du 31 décembre 2011:

- Vericom Sa

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029438/14.

(120037942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Anoa Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 155.833.

Extrait des résolutions circulaires de l'actionnaire unique de la Société du 30 décembre 2011

Il résulte des résolutions circulaires de l'actionnaire unique du 30 décembre 2011 de la société Anoa Capital S.A., une société anonyme ayant son siège social au 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg que:

- M. Alessandro Materni, administrateur, a démissionné comme membre du conseil d'administration de la Société par lettre de démission datée du 16 décembre 2011 avec effet au 16 décembre 2011;

que les personnes suivantes ont été nommées comme délégués à la gestion journalière de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Dirk van Daele, administrateur, né 27 avril 1961 à Ekeren, Belgique, demeurant à Bergstrasse 6, Horgen, CH-8810 Zürich, Suisse; et

- M. Jochen Möller, administrateur, né le 17 novembre 1960 à Wuppertal, Allemagne, demeurant à Am Bahnhof 11, D-54636 Wolfsfeld, Allemagne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Pour Anoa Capital S.A.

Max Kremer

Référence de publication: 2012027960/22.

(120036901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Crystal Pumpkin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.926.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2012.

Référence de publication: 2012028006/10.

(120036881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Fosca II, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 64.340.091,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 153.027.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028072/11.

(120036706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Irei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 149.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2012029303/11.

(120038727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Parkridge Retail Ukraine Goldblat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 127.311.

La société FINIMMO WEALTH MANAGEMENT SA., avec siège social au 370, Route de Longwy, L - 1940 Luxembourg, a dénoncé avec effet immédiat le contrat de domiciliation conclu avec la société PARKRIDGE RETAIL UKRAINE GOLDBLAT S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg B 127 311).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 29 Février 2012.

Finimmo Wealth Management SA

Signature

Référence de publication: 2012029428/13.

(120038405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

H.08 Sanem "Novus", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 46.271.

Rectifie et remplace le dépôt L120012143

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012028095/10.

(120036726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Capital Four Invest, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.144.

Extraits des Résolutions prises lors du conseil d'administration du 1^{er} Février 2012

Il résulte du conseil d'administration qui s'est tenu en date du 1^{er} Février 2012, que Monsieur Peter Tommerup a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec date effective le 31 Janvier 2012.

Monsieur Emmanuel Bégat (16 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Luxembourg) à été élu en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Peter Tommerup, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Capital Four Invest

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Jérémy Colombé / Peter BUN

Référence de publication: 2012029610/18.

(120038381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Hewlett-Packard Luxembourg Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 147.773.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012028098/9.

(120036862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Hameur S.C.A, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2412 Howald, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 57.360.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028103/10.

(120036694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Meame, Société Anonyme.

Siège social: L-7471 Saeul, 10B, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.826.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028202/10.

(120036695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

PHM Topco 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.875.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028260/10.

(120036748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

PG Europe 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 87.172.

EXTRAIT

Le gérant de catégorie A Thomas Edward Quinn, nommé lors de la constitution de la Société le 24 avril 2002 pour une durée illimitée, est né le 18 février 1962 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique.

La gérante de catégorie B Natina Rotolo, nommée lors de la constitution de la Société le 24 avril 2002 pour une durée illimitée, est née le 7 juin 1969 à New York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PG Europe 4 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012029447/15.

(120038684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Interactive Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 36.015.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012029299/10.

(120038061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

IT-Plus Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 57.750.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012029304/10.

(120037981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Kalkalit-Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 112.375.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012029310/10.

(120038485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Rebalk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.454.578,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 73.674.

Déclaration de cession de parts sociales

Suite à la signature d'un contrat de cession de parts sociales daté du 28 février 2012, la société Danvendra Ltd, avec siège social à 22 Stassikraou Street 1685 Nicosia, Chypre, inscrite au registre des sociétés de Chypre sous le n° HE27962 est devenue l'associé unique de la société REBALK Sàrl 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B 73.674. Danvendra Ltd possède 1.248.253 parts sociales de Rebalk Sàrl.

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2012029477/15.

(120038335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Leglux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 12, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 65.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029332/9.

(120038097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Kamôn SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 61-63, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 148.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012029321/10.

(120038003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

KLECK Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 90-94, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 64.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012029323/10.

(120038449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Robert Half, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.074.

EXTRAIT

Le siège social de Robert Half Holding S.à r.l., associé de la Société, a été transféré au 10-12, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 1^{er} novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Robert Half

Référence de publication: 2012029472/13.

(120038158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Michael SCHORN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch.

R.C.S. Luxembourg B 116.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029354/9.

(120038455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Luxvalue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 146.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2012029347/12.

(120038446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Regency Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 77.877.

—
Veillez prendre note que la gérante A, Madame Ruth BRAND, a changé de nom et se nomme désormais Madame Ruth VON WYL.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour REGENCY ENTERPRISES S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012029480/13.

(120038572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

LONE Label of New Energies Management & Consulting S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 122.109.

—
Le siège de la société Anonyme LONE Label of New Energies Management & Consulting S.A, inscrite au registre de commerce sous le numéro B122109, jusque là établi à L-2314 Luxembourg, 2a, place de Paris, a été dénoncé par le domiciliataire soussigné avec effet au 30 avril 2011.

Me Romain Lutgen

Le domiciliataire

Référence de publication: 2012029337/11.

(120038460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Lux Brooker S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 161, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 105.938.

—
Extrait de résolution Du conseil d'administration tenue le 24/02/2012

L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Raymond HEINEN de son mandat d'administrateur ainsi que du poste d'administrateur délégué. Les membres du conseil nomment comme nouvel administrateur Monsieur Didier LECLERCQ, né le 19/08/1969 à Verviers (B), demeurant à B-4910 Theux, 10 Pied de la Fagne, jusqu' à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24/02/2012.

LUX BROOKER S.A.

Dominique BERGER

Administrateur

Référence de publication: 2012029344/17.

(120038304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Soreco S.A., Société de Recherches de Couleurs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 34.171.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 1^{er} mars 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré close pour absence d'actif les opérations dans la liquidation de

La société anonyme SOCIETE DE RECHERCHES DE COULEURS (SORECO) SA, ayant eu son siège social à L-1931 Luxembourg, 55, Avenue de la Liberté, RC n°B 34171

Pour extrait conforme
Me Pascale PETOUD
Le liquidateur

Référence de publication: 2012029522/15.

(120038318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

FCHC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6210 Consdorf, 3, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.177.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le huit février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Humberto Manuel DE OLIVEIRA COSTA, salarié, né à Mouriscas/Abrantes (Portugal), le 7 novembre 1971, demeurant à L-1911 Luxembourg, 22, rue du Laboratoire;

2.- Monsieur Francisco Abel DO ROSARIO COSTA, gérant de société, né à Abrantes (S. Joao) - Abrantes (Portugal), le 5 mars 1974, demeurant à L-8180 Kopstal, 4, rue de Bridel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "FCHC S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Consdorf.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet:

- l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec établissement de restauration;
- l'exploitation d'un établissement d'hébergement avec location de chambres équipées;
- l'exploitation d'un commerce avec importation et exportation de biens et de prestations de services ainsi que l'achat et la vente de toutes marchandises.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil douze.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Humberto Manuel DE OLIVEIRA COSTA, salarié, né à Mouriscas/Abrantes (Portugal), le 7 novembre 1971, demeurant à L-1911 Luxembourg, 22, rue du Laboratoire, quarante-neuf parts sociales,	49
2.- par Monsieur Francisco Abel DO ROSARIO COSTA, gérant de société, né à Abrantes (S. Joao) - Abrantes (Portugal), le 5 mars 1974, demeurant à L-8180 Kopstal, 4, rue de Bridel, cinquante et une parts sociales,	51
Total: cent parts sociales,	100

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social n'ont pas provenu d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou d'actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme), respectivement que la société ne se livre pas à des activités ci-dessus émargées.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-6210 Consdorf, 3, route de Luxembourg.
- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Francisco Abel DO ROSARIO COSTA, pré-qualifié.
- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur Humberto Manuel DE OLIVEIRA COSTA, préqualifié.
- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Humberto Manuel DE OLIVEIRA COSTA, Francisco Abel DO ROSARIO COSTA, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 février 2012. Relation: LAC/2012/6430. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1^{er} mars 2012.

T. METZLER.

Référence de publication: 2012028404/96.

(120036468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Magic Production Group (M.P.G.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.
R.C.S. Luxembourg B 81.825.

La liste des signataires autorisés au 25 janvier 2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029352/10.

(120038664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Lux Brooker S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 161, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 105.938.

Extrait de résolution du conseil d'administration tenue le 28/02/2012

A l'unanimité les membres du conseil d'Administration décident de nommer Madame Dominique BERGER, demeurant à 20 rue Hiel, L-8715 Everlange administrateur-délégué, pour un mandat de 4 ans jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016, Elle pourra engager la société par sa signature unique.

La nouvelle adresse de Monsieur Pierre LECLERCQ est 20 rue Hiel, L-8715 Everlange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28/02/2012.

LUX BROOKER S.A.

Dominique BERGER

Administrateur

Référence de publication: 2012029345/17.

(120038527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Monster Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 61.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012029359/10.

(120038487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Mado Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 149.905.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012029366/10.

(120038062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Obanoa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 161.300.

Extrait des décisions prises par l'associée unique et par le conseil d'administration en date du 6 mars 2012

1. Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de ses mandats d'administrateur de catégorie A et de président du conseil d'administration.

2. Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur de catégorie A et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 7.3.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Obanoa Investments S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012029413/17.

(120038307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Marengo Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 123.661.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012029370/10.

(120038067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

MAXimmo, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9744 Deiffelt, Maison 44.

R.C.S. Luxembourg B 92.246.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012029371/10.

(120038707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

MEGG Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MEGG INVEST S.à r.l.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012029376/12.

(120038240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Patron Volker Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 115.593.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

- Géraldine SCHMIT, gérante de la société émarginée, à désormais son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat

- Robert BRIMEYER, gérant de la société émarginée, à désormais son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat

Luxembourg, 28 Octobre 2011.

Pour extrait

Pour la société

Référence de publication: 2012029429/16.

(120037970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

MGV II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 118.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012029380/10.

(120038041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Michel Klinkenberg Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 59.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale S.A.

Référence de publication: 2012029381/10.

(120038392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Michel Klinkenberg Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 59.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2012029382/10.

(120038393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Zhelezniak Investments S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.802.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 8 mars 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

Administrateurs catégorie A:

- Monsieur Petr KOROTKEVICH, administrateur de sociétés, demeurant au 1, Esopas Street, CYLimassol, Président;
- Madame Marina STEPANOVA-KOROTKEVICH, administrateur de sociétés, demeurant à Trubnaya Str. 29-4-6, 127051 Moscou.

Administrateurs catégorie B:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., Société anonyme, 9, rue du laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 mars 2012.

Référence de publication: 2012030115/24.

(120039300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Michel Klinkenberg Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 59.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2012029383/10.

(120038394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Michel Klinkenberg Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 59.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2012029384/10.

(120038395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Michel Klinkenberg Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 59.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2012029385/10.

(120038396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

MTEL Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 154.124.

Le Bilan rectificatif au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et remplace la 1^{ère} version du bilan déposé le 04.11.2011 sous le n° L110175030.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012029390/11.

(120038496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

**China Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRE/Wuxi S.à r.l.).**

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 161.162.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/Asia NQ S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of USD 200,000, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 139.659,

duly represented by Ms. Carole Noblet, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 February 2012.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of BRE/Wuxi S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of USD 25,000, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 161.162, incorporated pursuant to a deed of Me Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 15 April 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on 11 August 2011 under number 1837 (the "Company").

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into "China Logistics S.à r.l."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of "China Logistics S.à r.l."."

Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,300.-.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausenzwölf, den neunundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

BRE/Asia NQ S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach dem Recht der Großherzogtum Luxemburg mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, mit einem Gesellschaftskapital von zweihundert tausend Amerikanische Dollar (USD 200.000,-) eingetragen im Luxemburger Handelsund Gesellschaftsregister unter der Nummer B 139.659,

hier vertreten durch Frau Carole Noblet, Anwältin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 28. Februar 2012.

Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung „ne varietur“ durch die Bevollmächtigte und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter (der „Alleinige Gesellschafter“) von BRE/Wuxi S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, mit einem Gesellschaftskapital von fünfundzwanzigtausend Amerikanische Dollar (USD 25.000,-), eingetragen im Luxemburger Handels-und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 161.162, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Francis Kessler mit dem Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg, vom 15. April 2011, die im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 11. August 2011 veröffentlicht ist (die „Gesellschaft“).

Der Alleinige Gesellschafter, der das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat die nachfolgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt die Gesellschaftsbezeichnung der Gesellschaft in „China Logistics S.à r.l.“ abzuändern.

44016

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft mit folgendem Wortlaut abzuändern:

„ **Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „China Logistics S.à r.l.““

Kosten

Die Kosten, Ausgaben und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft entstehen oder ihr in Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde in Rechnung gestellt werden, belaufen sich auf ungefähr EUR 1.300,-.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Vertreter mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: C. NOBLET - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} mars 2012. Relation: LAC/2012/9684. Reçu soixante-quinze euros (75,00 EUR).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehren erteilt.

Luxemburg, den fünften März zweitausendzweölf.

Référence de publication: 2012027987/82.

(120036959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Ferolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau.

R.C.S. Luxembourg B 25.642.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PACKTREND SA

Rue de la Poste 4

L-8824 PERLE

Signature

Référence de publication: 2012030386/13.

(120039723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

GEEG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 221, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 162.026.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue extraordinairement à Luxembourg le 27 février 2012 à 11 heures

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Guillaume Lopez, domicilié à Luxembourg, 221, rue Albert Uden, a été nommé à la fonction d'administrateur-délégué avec effet immédiat.

Elena MARGINEANU / G. LOPEZ

Administrateur-Délégué / -

Référence de publication: 2012030184/13.

(120039307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.
